

PACTE DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2^{ème} GENERATION

2021 -2023

CONVENTION

Entre

Le DEPARTEMENT DE LA REUNION

ET

LA COMMUNE DU PORT

ET

LE CCAS DU PORT

Votée en Commission Permanente du

20 octobre 2021

ENTRE

LE DEPARTEMENT DE LA REUNION REPRESENTE PAR

Monsieur Cyrille MELCHIOR, Président du Conseil Départemental

ET LA COMMUNE DU PORT REPRESENTEE PAR

Monsieur Olivier HOARAU, Maire de la commune,

ET LE CCAS DU PORT REPRESENTE PAR

Monsieur Franck JACQUES-ANTOINE, Vice-Président du CCAS

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Préambule

Par décision en date du 24 mars 2021, le Département décide de reconduire le Pacte de Solidarité Territoriale, et de l'ajuster pour qu'il puisse être adapté au plus près des besoins des Communes et CCAS.

A cet effet, le Département alloue pour le dispositif **PACTE DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2ème GENERATION** une enveloppe de 100M€ sur trois années, allant de 2021 à 2023. Cette enveloppe est répartie de la manière suivante du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023 :

- Un volet investissement « socle commun » : 75M€,
- Un volet investissement « projets structurants » : 10M€, qui permettra de financer les projets d'ampleur portés par les territoires,
- Un volet fonctionnement « social » : 15M€.

La présente convention a pour objet de définir les projets intégrés au Pacte de Solidarité Territoriale de la commune et du CCAS du PORT ainsi que les modalités techniques et financières de sa mise en œuvre.

I. PARTIE 1 : LES ELEMENTS COMMUNS AUX VOLETS INVESTISSEMENT « SOCLE COMMUN », « PROJETS STRUCTURANTS » ET FONCTIONNEMENT « SOCIAL »

La première partie présente les modalités communes aux deux volets investissements (« socle commun » et « projets structurants ») et fonctionnement (« social »).

1. Contractualisation

La signature la convention entre la Commune et/ou le CCAS du PORT et le Département formalise le partenariat sur la base d'une enveloppe pluriannuelle notifiée pour la période 2021-2023.

La convention liste les opérations et/ou actions communales, pour lesquelles, la commune et/ou le CCAS, sollicitent un financement du Département.

Chaque opération et/ou action donnera lieu à la rédaction d'une fiche action par la commune et/ou le CCAS. Ces fiches actions seront jointes en annexe de la convention signée entre les parties. Le Département transmettra aux bénéficiaires, en amont, le modèle de fiche action en **annexe 1** de la présente convention.

La somme des montants sollicités pour la participation départementale est inférieure ou égale à l'enveloppe pluriannuelle affectée à la commune et au CCAS.

Cette convention fait l'objet d'une adoption en Commission Permanente.

La convention est signée par les trois parties : la Commune, le CCAS et le Département.

Elle fixe le montant de l'enveloppe répartie entre les deux entités, sur les deux volets investissements et fonctionnement (accessibles aux deux parties), dans le cadre du dispositif PACTE DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2^{ème} GENERATION.

L'enveloppe affectée à la commune et le CCAS pour la période 2021-2023, est de :

- **3 057 685 € pour les opérations d'investissement « Socle commun ».**
- **645 480 € pour les actions de fonctionnement sur le « Volet social ».**

2. Modalités de financement, de versement et justificatifs

Pour chaque opération ou action, une avance de 30% du montant total de l'opération et/ou de l'action allouée pour la période 2021-2023 sera versée :

- Pour le volet « investissement », à transmission de l'ordre de service de démarrage de l'action / opération.
- Pour le volet « fonctionnement », à transmission d'une attestation signée, du maire et/ou du président du CCAS, au démarrage de l'action / opération.

Pour chaque opération ou action, un acompte de 40% du montant total de l'opération et/ou de l'action sera versé dès l'atteinte de 50% des dépenses **hors taxe pour les volets « investissement » et toutes taxes comprises pour**

le volet « fonctionnement ». Le versement de cet acompte se fera sur la base de l'état global des dépenses certifié par le Maire et le Payeur, par opération et/ou action.

Pour chaque opération ou action, le solde restant de 30%, sera versé dès l'atteinte de 100% des dépenses hors taxe pour les volets « investissement » et toutes taxes comprises pour le volet « fonctionnement ». Le versement du solde se fera sur la base de l'état global des dépenses, par opération et/ou action. Ce dernier devra faire clairement apparaître, un sous total, entre les dépenses qui ont déjà fait l'objet d'un versement d'avance et d'acompte et un sous total, des dépenses pour justifier le versement du solde.

Si le montant total des opérations-actions a été surestimé par la Commune-CCAS, alors le Département versera le montant de la subvention PST, calculé sur la base du taux contractualisé dans la convention (ou l'avenant qui corrige la convention), appliqué au total de l'état des dépenses réelles transmis par la Commune-CCAS au Département.

Les sommes à verser pour chaque opération, seront cumulées et donneront lieu à un versement par tranche de 4 mois par commune et/ou CCAS.

- Pour la 1^{ère} tranche de l'année en cours : un versement en avril
- Pour la 2^{ème} tranche de l'année en cours : un versement en août
- Pour la 3^{ème} tranche de l'année en cours : un versement en novembre

Le modèle de tableau des dépenses à compléter est joint en **annexe 2**.

La fiche « Bilan technique et financier » pour le solde d'une opération et/ou action sur le PST2 2021-2023 est transmise en **annexe 3**.

3. Suivi

Les justificatifs seront transmis au plus tard quatre mois après la fin de la période d'éligibilité des dépenses.

La date limite d'adoption d'un avenant est fixée au 1^{er} août 2023.

En outre, un bilan global de l'utilisation de l'enveloppe sera réalisé dans les six mois suivant la fin de l'éligibilité des dépenses. En cas de trop-perçu, c'est-à-dire si les montants versés par le Département excèdent les montants justifiés par la commune et/ou le CCAS, le Département émettra un titre de recettes pour la restitution des sommes indument versées.

4. Communication

Le bénéficiaire s'engage à collaborer avec le Département pour la définition et la mise en place des actions de communication sur les aides départementales, et à fournir à ses services toutes les informations requises sur l'état d'avancement de ses opérations.

Pour les travaux, le bénéficiaire s'engage à mettre en place un panneau de chantier précisant le coût HT du projet ainsi que la participation du Département en termes de taux et de montant.

Pour les acquisitions d'équipement mobilier, le bénéficiaire s'engage, apposer le logo du Département de façon visible sur l'équipement.

Enfin, la commune et/ou le CCAS s'engage à associer l'exécutif départemental à l'inauguration de toute opération et/ou action financée par le Département et, de façon générale, à toute communication médiatique établie dans ce cadre.

En cas de non-respect, le Département se réserve le droit de réajuster les montants et modalités de versement des subventions, y compris d'émettre un droit de recettes pour le trop-perçu.

5. Contrôle et responsabilité

Le Département se réserve le droit de faire procéder au contrôle sur place et sur pièces de l'utilisation des fonds par toute personne dûment mandatée.

Dans le cas où ce contrôle contredirait les pièces justificatives transmises par la commune ou le CCAS, le Département se réserve le droit de réajuster les montants et modalités de versement des subventions, y compris d'émettre un droit de recettes pour le trop-perçu.

Les aides financières apportées par le Département à la commune ne peuvent engager, à aucun titre que ce soit, pour un quelconque fait ou risque pouvant survenir en cours d'exécution, la responsabilité du Département à l'égard de la commune ou d'un tiers.

6. Taux d'intervention

Pour les volets « investissements », le taux d'intervention du Département est déterminé par la commune et/ou le CCAS en fonction des financements obtenus par ailleurs, pour chaque projet, en divisant le montant sollicité pour la participation départementale par le montant total de l'opération (hors taxe).

Le taux d'intervention du Département est plafonné à 80% du coût hors taxe des opérations, et à 85% pour les dépenses d'ingénierie (note : seules les dépenses d'ingénierie d'investissement sont éligibles).

Pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants (Saint-Philippe, Cilaos, Plaine-des-Palmistes, Sainte-Rose, Entre-Deux, Trois Bassins et Salazie), ces taux peuvent être portés à 90% (ingénierie et travaux).

Pour le volet « fonctionnement », le taux d'intervention du Département est plafonné à 80% du coût toutes taxes comprises (TTC) des actions.

Pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants (Saint-Philippe, Cilaos, Plaine-des-Palmistes, Sainte-Rose, Entre-Deux, Trois Bassins et Salazie), ces taux peuvent être portés à 90%.

7. Liste des dépenses éligibles

Les dépenses éligibles sont les dépenses rattachées aux projets listés dans la convention, **réalisées entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2023**.

Pour les volets « investissements », toutes les dépenses d'investissement liées aux opérations présentées sont éligibles, y compris les études. Cela concerne notamment les dépenses d'ingénierie d'investissement liées au projet.

Pour le volet « fonctionnement », toutes les dépenses de fonctionnement liées aux actions présentées sont éligibles. Néanmoins, la subvention PST 2, ne pourra servir à payer la masse salariale des personnels affectés à la gestion administrative des actions-opérations du PST 2, dans la mesure où le Département finance déjà un à deux postes de référent technique PST, dans son axe 5 « Soutenir les collectivités dans le développement de l'ingénierie de projet ».

II. PARTIE 2 : LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT « SOCLE COMMUN » ET « PROJETS STRUCTURANTS »

II. 1. LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT « SOCLE COMMUN »

Le Département a déterminé **deux thématiques** correspondant aux priorités du Département :

THEME 1 - La transition écologique et solidaire, ceci dans le but d'amplifier la mise en œuvre du Plan de Transition Ecologique et Solidaire du Département. Le PST 2 pourra donc compléter les diverses sources de financement dans le domaine.

Cette thématique doit représenter au minimum 20% de l'enveloppe « PST socle commun » allouée à la commune et au CCAS.

THEME 2 - La construction, les travaux pour les services à la population dans le champ des politiques publiques du Département, afin de favoriser la création de points d'accès aux droits, l'accueil pour les enfants et personnes vulnérables et les travaux de voirie à proximité des équipements départementaux ou toute autre action qui entre dans le champ de cette priorité.

Les projets FEADER pour lesquels les plans de financement sont déjà maquetés, et pour lesquels le Département participe en tant que contrepartie nationale, ne sont pas intégrés au présent cadre.

Conformément à la répartition des compétences définies par la loi NOTRe, le Département ne peut pas contribuer à une opération, constituant directement ou indirectement, une aide à une entreprise, à l'exception d'opérations d'investissement destinées à pallier l'absence d'initiative privée pour la présence de services marchands en milieu rural.

La commune souhaite engager le programme d'investissement suivant dont le détail est présenté en annexe sous forme de fiches actions.

Montant total enveloppe PST 2		3 057 685 €							
ACTIONS Transition écologique et solidaire : 20% de l'enveloppe PST		611 537 €							
Libellé de l'opération	Coût Total HT	PST 2			Montant Commune		Autre financement		
		Taux	Montant € HT	Montant dédié à la Transition Ecologique	Taux	Montant € HT	Taux	Montant € HT	Financier
Travaux de modernisation de l'éclairage public- Tranche 2 (Pose d'équipements pour la réduction de la consommation électrique) Etudes et Travaux	1 700 000,00 €	40,00%	680 000,00 €	611 537,00 €	20,00%	340 000,00 €	40,00%	680 000,00 €	EDF (380 K€) FEDER (300 K€)
Sécurisation routière aux abords du collège Oasis et amélioration des dessertes d'accès aux équipements sportifs attenants	1 500 000,00 €	50,00%	750 000,00 €		50,00%	750 000,00 €			
Réfection de la piste et de la clôture du complexe sportif de l'Oasis	370 000,00 €	62,70%	232 006,00 €		20,00%	74 000,00 €	17,30%	63 994,00 €	DPV 21
FJT - Réfection salle d'eau	280 000,00 €	80,00%	224 000,00 €		20,00%	56 000,00 €			
Mise aux normes de la salle de veillee de la ZUP	100 000,00 €	80,00%	80 000,00 €		20,00%	20 000,00 €			
Sécurisation routière aux abords du collège J. Le Toullec (études et travaux)	700 000,00 €	70,00%	490 000,00 €		30,00%	210 000,00 €			
Acquisition de 2 véhicules hybrides ou électriques	50 000,00 €	80,00%	40 000,00 €		20,00%	10 000,00 €			

Convention PST2 - Commune-CCAS du Port

Envoyé en préfecture le 27/12/2021
 Reçu en préfecture le 27/12/2021
 Affiché le 27/12/2021 
 ID : 974-219740073-20211209-DL_2021_161-DE

Plan école numérique	445 096,94 €	25,54%	113 679,00 €		16,46%	73 261,71 €	58,00%	258 156,23 €	AAP socle numérique
Total	5 145 096,94 €		2 609 685,00 €	611 537,00 €		1 533 261,71 €		1 002 150,23 €	

Le CCAS souhaite engager le programme d'investissement suivant dont le détail est présenté en annexe sous forme de fiches actions.

Libellé de l'opération	Coût Total HT	PST 2			Montant CCAS		Autre financement		
		Taux	Montant € HT	Montant dédié à la Transition Ecologique	Taux	Montant € HT	Taux	Montant € HT	Financier
Modernisation de l'accueil et des équipements du CCAS	200 000,00 €	80,00%	160 000,00 €		10,00%	20 000,00 €	10,00%	20 000,00 €	CAF
Création d'un espace numérique pour les démarches en ligne au CCAS	80 000,00 €	80,00%	64 000,00 €		10,00%	8 000,00 €	10,00%	8 000,00 €	CAF
MEP - Accompagnement parentalité 2.0 - Création d'un espace numérique (acquisition de tablettes et travaux d'aménagement pour accueil collectif et individuel)	80 000,00 €	80,00%	64 000,00 €		20,00%	16 000,00 €			
Aménagement du Pôle social	75 000,00 €	80,00%	60 000,00 €		20,00%	15 000,00 €			
Maison des séniors - Aménagement de l'espace d'accueil et d'animation des résidences PA de la Petite Pointe et de la Palmeraie	15 000,00 €	80,00%	12 000,00 €		20,00%	3 000,00 €			

Acquisition d'un véhicule (hybride ou électrique) réfrigéré + équipement de transport pour le portage des repas des PA et l'épicerie sociale	50 000,00 €	80,00%	40 000,00 €	20,00%	10 000,00 €			
Acquisition d'un véhicule (hybride ou électrique) pour mise en place d'un taxi social	60 000,00 €	80,00%	48 000,00 €	20,00%	12 000,00 €			
Total	560 000,00 €		448 000,00 €	0,00 €	84 000,00 €			28 000,00 €

PST 2	Commune	CCAS	Total
Investissement « socle commun »	2 609 685,00 €	448 000,00 €	3 057 685.00 €

II. 2. LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT « PROJET STRUCTURANT »

La demande de la commune relative au projet structurant pourra faire l'objet, d'un avenant.

III. PARTIE 3 : LES ACTIONS DE FONCTIONNEMENT « VOLET SOCIAL »

Le Département a déterminé **cinq axes** correspondant aux priorités du Département :

1. Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics vulnérables – 8 champs
2. Accompagner les enfants et les familles confrontées à des difficultés socio-éducatives - 9 champs
3. Soutenir les actions de maintien du lien social et de lutte contre l'isolement des personnes âgées et personnes porteuses de handicap - 3 champs
4. Participer à l'amélioration de l'habitat, à l'identique de ce qui a été réalisé dans le cadre du PST 1, dans la logique d'une complémentarité des autres dispositifs du Département
5. Soutenir les collectivités dans le développement de l'ingénierie de projet

La commune souhaite engager le programme d'actions suivantes dont le détail est présenté en annexe sous forme de fiches actions.

Enveloppe fonctionnement PST 2	645 480,00 €
-----------------------------------	--------------

Libellé de l'action	Concerne la Transition Ecologique et Solidaire (OUI/NON)	Coût Total HT	PST 2		COMMUNE		Autre financement		
			Taux	Montant€ HT	Taux	Montant€ HT	Taux	Montant € HT	Financier
Valoriser la fonction sociale et éducative du sport : soutien aux licences sportives des jeunes		50 000,00 €	40,00%	20 000,00 €	60,00%	30 000,00 €			
Valoriser la fonction sociale et éducative du sport : soutien aux bourses d'excellence		50 000,00 €	40,00%	20 000,00 €	60,00%	30 000,00 €			
Mise en place de parcours éducatifs sportifs apprenants- Démocratisation du Tennis et du Padel auprès des jeunes des QPV		60 000,00 €	40,00%	24 000,00 €	60,00%	36 000,00 €			
Accompagnement socio-éducatif des jeunes en voie de marginalisation (poste et animation)		232 000,00 €	37,50%	87 000,00 €	37,50%	87 000,00 €	25,00%	58 000,00 €	FIPD
Ingénierie de projet / 1 poste de suivi financier du dispositif		64 800,00 €	50,00%	32 400,00 €	50,00%	32 400,00 €			
SOUS TOTAL VILLE		456 800,00 €	40,15%	183 400,00 €	47,15%	215 400,00 €	12,70%	58 000 €	

Le CCAS souhaite engager le programme d'actions suivantes dont le détail est présenté en annexe sous forme de fiches

Libellé de l'action	Concerne la Transition Ecologique et Solidaire (OUI/NON)	Coût Total HT	PST 2		CCAS		Autre financement		
			Taux	Montant€ HT	Taux	Montant€ HT	Taux	Montant € HT	Financier
Actions d'animation et d'accompagnement des personnes vulnérables (PA & PSH)	OUI	200 000,00 €	40,00%	80 000,00 €	60,00%	120 000,00 €			
Maison des Séniors - Accompagnement des PA & PSH au numérique		36 000,00 €	50,00%	18 000,00 €	50,00%	18 000,00 €			
Maison des Séniors - Portage des repas	OUI	298 000,00 €	40,00%	119 200,00 €	60,00%	178 800,00 €			
Maison des Séniors - Accompagnement au maintien à domicile dans les résidences pour PA		180 000,00 €	30,00%	54 000,00 €	70,00%	126 000,00 €			
Epicerie -Actions de soutien et d'accompagnement des familles	OUI	120 000,00 €	30,00%	36 000,00 €	70,00%	84 000,00 €			
PRE - Soutien aux actions collectives	OUI	156 000,00 €	38,40%	60 000,00 €	48,00%	75 000,00 €	13,46%	21 000 €	ANCT
MEP - Atelier d'accompagnement à la parentalité		114 000,00 €	30,00%	34 200,00 €	70,00%	79 800,00 €			
LAEP - Accueil et accompagnement des parents et enfants (012)	OUI	122 000,00 €	19,00%	23 600,00 €	77,00%	94 400,00 €	4,00%	4 000 €	CAF
Aide à la mobilité et à l'insertion des jeunes		48 000,00 €	75,00%	36 000,00 €	25,00%	12 000,00 €			
SOUS TOTAL CCAS		1 274 000,00 €	36,19%	461 000,00 €	61,85%	788 000,00 €	1,96%	25 000 €	

PST 2	Commune	CCAS	Total
Fonctionnement « volet social »	183 400,00 €	461 000,00 €	644 400,00 €

PARTIE 4 : SYNTHÈSE CONTRACTUALISATION

PST 2	Commune	CCAS	Total
Investissement « socle commun »	2 609 685,00 €	448 000,00 €	3 057 685,00 €
Fonctionnement « volet social »	183 400,00 €	461 000,00 €	644 400,00 €

IV. DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature par les parties et demeurera en vigueur jusqu'à parfaite liquidation des engagements contenus aux présentes, soit au plus tard le 30 avril 2024.

IV. RESILIATION DE LA CONVENTION

Les parties peuvent mettre un terme à la présente convention, notamment en cas de non-respect des engagements prévus.

V. TRAITEMENT DES LITIGES

Le tribunal administratif de Saint-Denis de La Réunion est compétent en cas de litige entre les parties.

Date : le ; Lieu : à Saint-Denis

Le Président du Conseil Départemental

Le Maire du Port

Cyrille MELCHIOR

Olivier HOARAU

Le Président du CCAS du Port,

Franck JACQUES-ANTOINE

Annexe 1 : Modèle de fiche action à compléter par la commune-CCAS pour toute actions-opération**INVESTISSEMENT : « SOCLE COMMUN »****OPERATION INVESTISSEMENT COMMUNE****FICHE PROJET PST2 2021-2023 : COMMUNE DE LE PORT**

INTITULE DE L'ACTION	Travaux de modernisation de l'éclairage public - Tranche 2 (Pose d'équipements pour la réduction de la consommation électrique) <u>Etudes et Travaux</u>	
INV *		<input checked="" type="checkbox"/>
FONC *		<input type="checkbox"/>

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	L'éclairage public correspond à une part importante des dépenses énergétiques des communes. Les dépenses liées à la consommation électrique de la Ville s'élèvent à 900 k€/an. Celui de l'éclairage public occupe à lui seul 300 k€. De plus, environ 60% du parc date de plus de 20 ans. La Ville a initié une 1 ^{ère} phase de modernisation de son parc, en cours de réception (juin 2021) avec 984 nouveaux points.
OBJECTIFS	Diminuer la consommation électrique dans la mesure où celle-ci est essentiellement produite grâce à des ressources fossiles non renouvelables et réduire les dépenses électriques liées à l'éclairage public de 40%.
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Remplacer les matériels anciens par des matériels performants (LEDS) ; Moderniser 950 points lumineux d'éclairage public ; Mettre en place d'une télégestion du réseau d'éclairage public.
PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	- Ensemble des voies de la ville du Port - Les usagers - Cadre de vie et cohésion sociale
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	Consultation MOE en cours Consultation entreprises fin 2021
PILOTE ET PARTENAIRES	Pilote : Ville du Port Partenaires : EDF (cofinancement en attente) - Département

CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement consultation pour Maîtrise d'Œuvre : novembre 2020 - Démarrage études : août 2021 - Consultation entreprise : décembre 2021 - Lancement Travaux (Tranche ferme) : Mars 2022 - Durée des travaux : 14 mois
PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	<p>Etudes et travaux : <u>1,7 M€</u> Conseil Départemental : 680 k€ (40%) Commune : 340 k€ (20%) EDF + FEDER : 680 K€ (40%)</p>
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	<p>Fréquence de dépannage % Réduction de la consommation électrique % Réduction de la nuisance lumineuse</p>
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	<p>La mise en œuvre de l'action vise à atteindre les objectifs d'économie électrique et de réduction des émissions de CO2.</p>

FICHE PROJET PST2 2021-2023 : COMMUNE DU PORT

INTITULE DE L'ACTION		SECURISATION ROUTIERE AUX ABORDS DU COLLEGE OASIS ET AMELIORATION DES DESSERTES D'ACCES AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS ATTENANTS (AVENUE LENINE ET MAIL OASIS)
INV *	x	
FONC *		

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	L'avenue Lénine est une voie très fréquentée de par la présence des établissements scolaires (école Georges Thiebault, collège Oasis) et d'autres équipements publics et privés (complexe sportif Oasis, clinique, parc boisé, centre de l'enfance...). Cette voirie est très vieillissante (absence de cheminements piétons PMR, cheminements cyclables dégradés...). Par ailleurs, le mail qui permet l'accès au complexe sportif est à réhabiliter (éclairage public, mobilier, revêtement, plantations) pour le rendre plus accueillant pour les usagers.
--------------------------	---

OBJECTIFS	Réhabiliter l'avenue et les trottoirs ; Sécuriser les cheminements piétons, PMR et cyclables ; Apaiser la circulation ; Créer des espaces ombragés ; Améliorer les dessertes aux collèges et aux équipements sportifs attenants.
------------------	--

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Requalification complète de la voie depuis le mail jusqu'au giratoire angle avenue Louis Aragon ; Apaisement de la circulation aux abords du collège Oasis ; Réalisation et/ou renforcement d'une piste cyclable ; Réalisation d'un aménagement paysager sur les trottoirs.
-------------------------------	---

PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	Avenue Lénine, au droit du collège Oasis (depuis l'intersection avec l'avenue Louis Aragon jusqu'au mail de l'Oasis). Collégiens, communauté éducative, usagers des services à proximité... Amélioration de la sécurité routière des usagers piétons, PMR, vélos.
--	---

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : <i>étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)</i>	Etudes de conception en cours, travaux réalisés par le biais d'un marché accord cadre.
--	--

PILOTE ET PARTENAIRES	Pilote : Direction Infrastructures de la mairie du Port
------------------------------	---

CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	Août 2021 : AVP finalisé Octobre 2021 : PRO/DCE Novembre 2021 : Lancement du bon de commande Février 2022 : Démarrage travaux
---	--

<p>PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)</p>	<p>Etudes et travaux : 1 500 K€ HT Conseil Départemental : 750 K€ (50%) Commune : 750 K€ (50 %)</p>
<p>INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)</p>	<p>Réduction de la vitesse par la pose d'un radar pédagogique avant et après travaux Nombre d'arbres endémiques plantés Surface de voirie réhabilitée</p>
<p>TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)</p>	<p>Action en faveur de la mobilité douce Régulation de la température ressentie par l'augmentation des plantations Préservation de la biodiversité par la plantation d'espèces endémiques</p>

FICHE PROJET PST2 2021-2023 : COMMUNE DE LE PORT

INTITULE DE L'ACTION	Réhabilitation du Complexe Oasis : clôture et piste d'athlétisme	
INV *		<input checked="" type="checkbox"/>
FONC *		<input type="checkbox"/>

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	<p>Depuis 2014, la Municipalité de Le Port accorde une attention particulière à la politique sportive qui trouve notamment sa traduction dans l'élaboration d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) spécifique pour rénover et réhabiliter l'ensemble des sites et équipements sportifs. Les nouvelles orientations municipales proposent alors à chaque association, club et/ou établissement scolaire d'œuvrer au développement d'une pratique sportive accessible au plus grand nombre, notamment à celles et à ceux qui en sont éloignés. Le sport est perçu comme un facteur de cohésion sociale, vecteur d'une continuité éducative et facteur de rayonnement de son territoire. Dans ce sens, la collectivité fait le choix d'un partenariat renforcé et responsable avec le milieu associatif sportif et éducatif garants de la structuration d'une offre sportive diversifiée et de qualité d'un côté et de l'autre, du développement de la pratique sportive de compétition, d'apprentissage, libre et/ou de loisirs sur l'ensemble du territoire. Pour ce faire, les équipements sportifs sont des infrastructures essentielles au développement d'une politique sportive ambitieuse. Vecteurs de la dynamique sportive, les équipements sont au cœur du projet sportif. Or, force est de constater que les équipements sont vieillissants : une dégradation des conditions de sécurité et d'hygiène, une accessibilité, notamment pour les PMR, défaillante et un nécessaire renforcement des potentialités sportives et/ou d'adaptation à de nouvelles pratiques. Situé rue du 8 mars, en quartier prioritaire de la Politique de la Ville et jouxtant le collège de l'Oasis, le complexe sportif de l'Oasis représente un équipement sportif de proximité favorisant la cohésion sociale et l'épanouissement des habitants. Il représente un outil essentiel d'inclusion par la pratique sportive, enjeu majeur pour la Ville.</p>
--------------------------	---

Convention PST2 - Commune-CCAS du Port

Envoyé en préfecture le 27/12/2021
Reçu en préfecture le 27/12/2021
Affiché le 27/12/2021
ID : 974-219740073-20211209-DL_2021_161-DE

OBJECTIFS	<p>Le complexe sportif de l'Oasis ayant subi des dégradations au fil du temps et des aléas climatiques, la Commune de Le Port a lancé une réhabilitation des installations sportives par tranche. Dans ce sens, le calendrier de la programmation des interventions de rénovation fut :</p> <p>=>2017-2018 : réhabilitations réalisées du gymnase Dulcie Septembre et des plateaux noirs de basket-ball et les terrains de volley-ball et de tennis ;</p> <p>=>2021-2022 : travaux de réfection de la piste d'athlétisme et des clôtures ;</p> <p>=>2022-2023 : réhabilitation des vestiaires et sanitaires .</p> <p>De ce fait, la Commune a inscrit dans son PPI 2021, la réalisation des travaux de réfection tant de la piste d'athlétisme que la rénovation des clôtures adjacentes.</p> <p>Cet équipement accueille les scolaires, les associations sportives et le grand public (familles et jeunes). Les travaux de réhabilitation de ces installations permettront ainsi de renforcer ses potentialités sportives, son attractivité pour une pratique sportive d'apprentissage, de loisirs ou de compétition et renforcer les conditions de sécurité des installations. Rénover cet équipement participera donc à l'amélioration du cadre de vie, au développement de la pratique de l'athlétisme en direction des scolaires et notamment en lien avec le collège de l'Oasis, mitoyen au complexe sportif de l'Oasis, le renforcement de la pratique de compétition en lien avec l'USPG Athlétisme, ainsi que l'amélioration des potentialités d'accueil pour la pratique libre.</p>
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Remise en état des assises autour des arbres, des bancs avec dossiers et rondins. Amélioration de l'encadrement autour des arbres. Réfection ou reprise totale de la piste d'athlétisme et des bordures. Embellissement et fleurissement de proximité immédiate. Travaux d'éclairage
PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	<ul style="list-style-type: none"> -Quartier de l'Oasis (quartier prioritaire de la politique de la Ville) -Collège principalement -Cadre de vie et cohésion sociale
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE <i>(ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)</i>	Marché de travaux en cours de notification à fin juillet 2021 (2 lots : VRD et clôture). Démarrage des travaux : août 2021 pour une livraison en décembre 2021
PILOTE ET PARTENAIRES	<p>Pilote : Direction de l'Epanouissement Humain</p> <p>Partenaires : le Conseil Départemental, l'Etat (DPV)</p>
CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	Août 2021-Décembre 2021
PLAN DE FINANCEMENT	<p>Coût global des études et des travaux estimé à 370 000 HT :</p> <p>Conseil Départemental / PST à hauteur de 232 006 € (soit 63 %)</p> <p>Etat / DPV à hauteur de 63 994 € (soit 17 %)</p> <p>Ville à hauteur de 74 000 € (soit 20 %)</p>
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	<p>Fréquentation annuelle des équipements par les scolaires</p> <p>Nombre de manifestations organisées</p>

<p>TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE</p>	<p>Le sport est un vecteur planétaire, universel. A travers cette action, c'est optimiser les infrastructures et améliorer la vie des clubs de sports à travers plusieurs axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> =>Sensibiliser tous les acteurs du sport aux enjeux écologiques ; =>Réduire les risques climatiques impactant les sportifs et les quartiers ; =>Repenser la mobilité des citoyens ; =>Réunir les citoyens autour d'évènements participatifs et solidaires . <p>Le sport est un outil idéal pour faire passer des messages à un public très large, varié en tout temps et très captif car passionné. C'est l'occasion de sensibiliser chacune et chacun, de susciter des initiatives individuelles et collectives pour engager et pousser les changements nécessaires. Des sportifs donc des citoyens plus conscients des enjeux.</p>
---	--

FICHE PROJET : COMMUNE DE LE PORT

INTITULE DE L'ACTION INV * <input checked="" type="checkbox"/> FONC * <input type="checkbox"/>	<p style="text-align: center;">Foyer des Jeunes Travailleurs du Port</p> <p style="text-align: center;">Travaux de réfection des salles d'eau de 39 chambres et réparation des étanchéités et des toitures terrasses</p>
CONTEXTE / ENJEUX	<p>Un appel à projet a été lancé le 10 avril 2017 relatif à la gestion du Foyer des Jeunes Travailleurs du Port par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale et la mairie du Port. La mission Intercommunale de l'Ouest (M.I.O) a été retenue en août 2017, comme répondant au cahier des charges proposé. Plus précisément, la MIO a en charge la mise en place de la structure qui va permettre de proposer sur le Territoire de la Côte Ouest un logement accompagné à un public mixte de jeunes travailleurs, jeunes étudiants et jeunes en insertion tout en proposant en interne des actions visant à développer l'autonomie des bénéficiaires par la mise en œuvre d'un projet socio-éducatif. La durée du contrat de résidence est de 2 ans maximum. Le FJT a ouvert ses portes le 03 janvier 2018.</p> <p>La Ville du Port, propriétaire du bâtiment du FJT a mis à disposition l'ensemble immobilier communal à la MIO, sous la forme d'un contrat de location d'une résidence sociale.</p> <p>Le FJT du Port est situé 5 bis rue Victor Hugo, à la ZUP, un quartier prioritaire de la Ville du Port. Il a une capacité d'accueil de 66 résidents, pour un seul type de bien louable : 66 studios sur 3 étages, un rez de chaussée réservé à l'administration et aux espaces collectifs.</p> <p>Depuis 2019, plusieurs studios ont été fermés du fait d'infiltrations très importantes au niveau de la toiture terrasse et des salles de douche. La perte financière liée à la fermeture des studios a été estimée à 36 000 € en 2020 par la MIO. Ce foyer est un outil de sociabilisation et d'insertion pour les publics en grande difficulté.</p>
OBJECTIFS	<p>Les salles d'eau de 39 chambres dont 3 PMR doivent être complètement rénovées et l'étanchéité des toitures terrasses doit être réparée.</p>
DESCRIPTIF DE L'ACTION	<p>Le programme de travaux comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La dépose des appareillages sanitaires existants - La démolition du carrelage, des faïences et du placoplâtre - La réparation des fuites sur les réseaux d'eau froide, chaude et évacuation - La remise en état des cloisons placoplâtre - La réalisation d'une étanchéité liquide aux sols et aux murs - La pose de carrelage et de la faïence - L'application de peinture - La réparation du complexe d'étanchéité de la toiture terrasse.
PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	<p>Le FJT est une résidence sociale dans le quartier de la ZUP, quartier prioritaire de la Ville. Le principe de la politique d'accueil des FJT est fondé sur la mixité sociale entre jeunes de différentes catégories socio-professionnelles. Ainsi, le FJT accueille : 15 à 20 % de public en insertion, 15 à 20 % d'étudiants, et 60 % de jeunes travailleurs souvent en contrat de professionnalisation, en alternance ou en intérim.</p> <p>Thématique : Cadre de vie et cohésion sociale</p>

Convention PST2 - Commune-CCAS du Port

Envoyé en préfecture le 27/12/2021
 Reçu en préfecture le 27/12/2021
 Affiché le 27/12/2021
 ID : 974-219740073-20211209-DL_2021_161-DE



<p>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)</p>	<p>Marché en cours de notification (2 lots : Salle d'eau / Etanchéité)</p>
<p>PILOTE ET PARTENAIRE</p>	<p>Pilote : Ville du Port (maîtrise d'œuvre) Partenaires : CAF/ Département</p>
<p>CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE</p>	<p>Démarrage des travaux : octobre 2021 pour une livraison en décembre 2021</p>
<p>PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)</p>	<p><u>Coût global des études et travaux : 280 000 € HT</u> Conseil Départemental (PST) : 224 000€ (80%) Commune : 56 000€ (20 %)</p>
<p>INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)</p>	<p>Taux d'occupation annuel du FJT Caractéristiques du public accueilli Questionnaire de satisfaction auprès des résidents après travaux.</p>
<p>TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)</p>	<p>La mise en œuvre de l'action vise à atteindre les objectifs de sécurité, d'hygiène et de tranquillité sociale au sein d'une résidence sociale qui héberge un public de jeunes travailleurs en insertion professionnelle. L'utilisation de matériaux respectueux de l'environnement seront privilégiés.</p>

FICHE PROJET : COMMUNE DE LE PORT

INTITULE DE L'ACTION	Mise aux normes de la salle de veillée de la ZUP <u>Etudes et Travaux</u>	
INV *		<input checked="" type="checkbox"/>
FONC *		<input type="checkbox"/>

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	La ville du Port est dotée d'une salle de veillée dans le quartier de la ZUP depuis 2017. La réglementation des salles de veillées est soumise à la même réglementation que les chambres funéraires. Les prescriptions techniques fixées par l'article R2223-74 du code général des collectivités territoriales rendent obligatoires l'aménagement de cette salle de veillée, sous peine d'une décision de fermeture provisoire dans l'attente de la réalisation des travaux.
--------------------------	---

OBJECTIFS	Il s'agit de se conformer aux prescriptions techniques obligatoires qui sont : la séparation entre la partie de la chambre destinée à l'accueil et celle destinée à la préparation du corps et les accès à prévoir ; l'aménagement d'un salon de présentation ; la présentation du corps et le matériel de réfrigération ; les cases réfrigérées.
------------------	---

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Les travaux de mise aux normes de la salle de veillée de la ZUP vont consister à réduire la capacité d'accueil (passage de 2 salles de présentation à une seule salle, à créer un local technique pour la préparation du corps), à aménager des accès véhicules et à acquérir le matériel de réfrigération.
-------------------------------	---

PERIMETRE DE L'ACTION	- Quartier de la Zup - Tout public (principalement du quartier) - Cadre de vie et cohésion sociale
Localisation	
Public visé	
Thématique	


MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	Action ponctuelle
--	-------------------

PILOTE ET PARTENAIRES	Pilote : Ville du Port (Direction du Patrimoine Bâti pour le suivi de travaux et la Direction de la Population pour la gestion administrative de l'équipement). Partenaire : Conseil Départemental
------------------------------	---

CALENDRIER DÉTAILLÉ DE MISE EN ŒUVRE	- Lancement consultation pour Maîtrise d'Œuvre : décembre 2021 - Démarrage études : février 2022 - Consultation entreprise : juin 2022 - Lancement travaux : octobre 2022 - Durée des travaux : 3 mois
---	--

PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS,	
--	--

Convention PST2 - Commune-CCAS du Port

Envoyé en préfecture le 27/12/2021
 Reçu en préfecture le 27/12/2021
 Affiché le 27/12/2021 
 ID : 974-219740073-20211209-DL_2021_161-DE

<p>Département, Etat, Région, Europe, autres...)</p>	<p>Etudes et travaux : 100 000 € HT Conseil Départemental : 80 000 € (80%) Commune : 20 000 € (20 %)</p>
<p>INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)</p>	<p>Taux d'occupation. Attestation de conformité.</p>
<p>TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)</p>	<p>L'utilisation de matériaux respectueux de l'environnement seront privilégiés.</p>

FICHE PROJET PST2 2021-2023 : COMMUNE DU PORT

INTITULE DE L'ACTION INV * FONC *	<table border="1"> <tr> <td style="text-align: center;">x</td> </tr> <tr> <td> </td> </tr> </table> <p style="text-align: center;">SECURISATION ROUTIERE AUX ABORDS DU COLLEGE JEAN LE TOULLEC</p>	x	
x			
CONTEXTE / ENJEUX	Le Collège Jean LE TOULLEC, sis rue Simon Pernic, se trouve dans un secteur très circulé avec des établissements de santé (dont une extension en cours), des logements et des établissements de type industriel sur la rue Claude Chappe. Il convient d'apaiser la circulation, de repenser l'intersection avec la rue Charles Fournier (visibilité faible), d'améliorer les cheminements piétons et vélos et en particulier les traversées piétonnes afin de canaliser les élèves dans un circuit sécurisé, notamment ceux qui viennent à pied depuis la Cité Ravine à Marquet.		
OBJECTIFS	Restructurer le profil de la rue Simon Pernic jusqu'à l'intersection avec la rue Claude Chappe ; Sécuriser les cheminements piétons, PMR et cyclables ; Apaiser la circulation ; Créer des espaces ombragés ; Créer un parking pour les parents d'élèves		
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Restructuration de la rue Simon Pernic jusqu'à l'intersection avec la rue Claude Chappe ; Apaisement de la circulation aux abords du collège Le Toulecc ; Réalisation d'une bande cyclable ; Réalisation d'un aménagement paysager ; Réalisation d'un petit parking pour les parents d'élèves.		
PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	Rue Simon Pernic au droit du collège Le Toulecc jusqu'à l'intersection avec la rue Claude Chappe. Collégiens, communauté éducative, usagers des services à proximité... Amélioration de la sécurité routière des usagers piétons, PMR, vélos.		
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	Etudes de conception en cours, travaux réalisés par le biais d'un marché accord cadre.		
PILOTE ET PARTENAIRES	Pilote : Direction Infrastructures de la mairie du Port Partenaire : Conseil départemental		
CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	Septembre 2021: AVP finalisé Octobre 2021 : PRO/DCE Novembre 2021 : Lancement du bon de commande Mars 2022 : Démarrage travaux		

PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	Etudes et travaux : 700 k€ HT Conseil Départemental : 490 k€ (70%) Commune : 210 k€ (30 %)
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	Réduction de la vitesse par la pose d'un radar pédagogique avant et après travaux Nombre d'arbres plantés Surface de voirie réhabilitée
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	Action en faveur de la mobilité douce Régulation de la température ressentie par l'augmentation des plantations Préservation de la biodiversité par la plantation d'espèces endémiques

FICHE PROJET PST2 2021-2023 : COMMUNE DE LE PORT

INTITULE DE L'ACTION		Acquisition de deux véhicules électriques ou hybrides
INV *	<input checked="" type="checkbox"/>	
FONC *	<input type="checkbox"/>	
* case à cocher		
CONTEXTE / ENJEUX	Dans le cadre du renouvellement de son parc automobile, la ville souhaite acquérir des véhicules respectueux de l'environnement	
OBJECTIFS	Remplacer les véhicules à énergies fossiles par des véhicules électriques ou hybrides	
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Acquisition d'un véhicule utilitaire et d'un véhicule léger pour le parc automobile de la commune.	
PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	Action ponctuelle	
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	Marché accord cadre d'acquisition de véhicules	
PILOTE ET PARTENAIRES	Pilote : Ville du Port Partenaire : Conseil Départemental	
CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	Acquisition programmée des 2 véhicules sur l'année 2022	
PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	Coût d'acquisition : 50 000 € HT Conseil Départemental : 40 000 € HT (80 %) Commune : 10 000 € (20%)	
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	Performances écologiques des véhicules achetés	
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	La mise en œuvre de l'action vise à atteindre les objectifs d'économie électrique et de réduction des émissions de CO2	

FICHE PROJET PST2 2021-2023 : COMMUNE DE LE PORT

INTITULE DE L'ACTION	Ecole numérique	
INV *		X
FONC *		

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	<p>Le plan numérique pour l'éducation a pour but de permettre aux enseignants et aux élèves de profiter de toutes les opportunités offertes par le numérique. Il vise à mieux préparer les élèves à être acteurs du monde de demain, au regard des objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> > développer des méthodes d'apprentissage innovantes pour favoriser la réussite scolaire et développer l'autonomie > former des citoyens responsables et autonomes à l'ère du numérique > préparer les élèves aux emplois digitaux de demain
OBJECTIFS	<p>Les technologies de l'information et de la communication sont de plus en plus présentes dans toutes les écoles pour les missions d'enseignement et d'administration. Elles sont utilisées par les enseignants, les élèves et leurs parents. Leur mise en œuvre est incontournable dans le cadre des acquisitions relatives au « socle commun de connaissances et de compétences ». Le second objectif est de permettre au parent de suivre et d'accompagner son enfant au travers des outils numériques développés et de faire la passerelle avec les attendus de la scolarité dans le second degré (collège et lycée).</p>
DESCRIPTIF DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> > Compléter l'offre numérique dans les établissements scolaires du 1^{er} degré en élémentaire : > Doter chaque salle de classe d'un tableau numérique interactif et des équipements associés permettant de piloter le dispositif (ordinateurs portables et visualiser, ...); > Equiper l'ensemble des salles de classe de tablettes numériques à raison de 6 tablettes par salle incluant une valise / armoire de recharge ; > Activer un Espace Numérique de Travail (ENT) afin de mettre en relation l'école et la famille dans le cadre du suivi scolaire (informations de l'école voire de la Collectivité, activités de loisirs et périscolaires , devoirs à la maison).
PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	<p>Les 14 écoles élémentaires de la ville (+ 15 maternelles pour l'ENT)</p> <ul style="list-style-type: none"> > Evolution des pratiques pédagogiques des enseignants ; > Mise à disposition des élèves et de leurs parents de nouvelles ressources pédagogiques numériques adaptées aux apprentissages scolaires.
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	<p>Continuité du Plan pluriannuel (2016-2020) avec prise en compte des nouveaux besoins des écoles élémentaires :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Commande des équipements numériques, 2) Installation des armoires / valises de recharge, 3) Paramétrage et déploiement des tablettes numériques et TNI 4) Accompagnement à la prise en main des outils en collaboration avec l'inspection du Port

Convention PST2 - Commune-CCAS du Port

Envoyé en préfecture le 27/12/2021
 Reçu en préfecture le 27/12/2021
 Affiché le 27/12/2021
 ID : 974-219740073-20211209-DL_2021_161-DE



<p>PILOTE ET PARTENAIRES</p>	<p>Pilote : Ville : 16,46 % Partenaire financier 1 : Education Nationale (AAP socle numérique) : 58 % Partenaire financier 2 : Département (PST2) : 25,54 % Partenaire technique : Inspection du Port</p>
<p>CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE</p>	<p><u>Montant total de l'investissement 2021 -2023</u> : 445 096,94 HT Fin 2021 : commande des équipements et logiciels + paramétrage 2022 : installation des équipements dans les classes et formation de prise en main 2023 : accompagnement des équipes pédagogiques par l'Inspection du Port</p>
<p>PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)</p>	<p>Coût total HT du projet : 445 096,94€ => Etat : AAP Socle numérique : 258 156 € (58%) => Ville : 73 261,71 € (16,46%) => Département : 113 679 € (25,54%)</p>
<p>INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)</p>	<p>Nombre d'équipements déployés, taux d'équipement des écoles ; Nombre de projets d'écoles avec utilisation des outils numériques installés ; Taux d'utilisation périodique des ressources numériques (par école, par classe, ...) Impact sur les apprentissages de l'élève, les acquisitions de connaissances ; Taux d'utilisation ou fréquence d'utilisation de l'ENT par le parent ; Niveau de satisfaction des usagers (enseignants, élèves, parents).</p>
<p>TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)</p>	<p>> L'utilisation du TNI en salle de classe diminue l'utilisation de la craie, du marqueur blanc pour tableau Velléda, du papier. > Utilisation des tablettes en classe diminue / remplace les ardoises à craie</p>

OPERATION INVESTISSEMENT CCAS**FICHE PROJET PST2 2021-2023 : CCAS DE LE PORT**

INTITULE DE L'ACTION	MODERNISATION DE L'ACCUEIL ET DES EQUIPEMENTS DU CCAS	
INV *		X
FONC *		

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	<p>Le CCAS du Port reste un acteur reconnu auprès de la population en termes de gestion des dispositifs d'aide sociale.</p> <p>Ainsi, en 2020, on a relevé :</p> <p>=>52 354 contacts usagers, au regard de la fin des déclarations de revenu et de la mise en place du prélèvement à la source</p> <p>=>41 743 situations prises en charge par les services des aides légales, au titre de l'accès aux droits</p> <p>=>11 631 mesures d'aides individuelles allouées au titre des aides sociales facultatives.</p> <p>Pour faire face à cette activité, une modernisation des conditions d'accueil des usagers (permettant le traitement des situations individuelles en toute confidentialité) et des modalités de collaboration avec nos partenaires s'imposent.</p>
OBJECTIFS	<p>1- Accueillir les usagers du CCAS dans des bureaux permettant le traitement des situations confidentielles</p> <p>2 - Garantir des liaisons opérationnelles avec les partenaires du CCAS (notamment en période crise)</p>
DESCRIPTIF DE L'ACTION	<p>1- Réaménager l'accueil au siège du CCAS</p> <p>2- Equiper les salles de réunion du CCAS en matériel de visioconférence</p>
PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	<p>Localisation : Siège du CCAS et sites délocalisés (matériel de Visio conférence)</p> <p>Public : ensemble des usagers du CCAS</p> <p>Thématique : construction, travaux pour les services à la population dans le champ des politiques publiques du Département</p>
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	Action ponctuelle (livraison d'équipements et réalisation des travaux)
PILOTE ET PARTENAIRES	<p>Pilote : CCAS avec accompagnement des services techniques de la Ville du Port</p> <p>Partenaires : Conseil Départemental, CAF</p>

CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	<p>Mai 2021 : démarrage des études Juin/juillet 2021 : équipement des salles de réunion Mai 2022 : livraison cf. calendrier prévisionnel (études et travaux)</p>
---	---

PLAN DE FINANCEMENT INITIAL	Département (80%)	CAF (10%)	CCAS (10%)
2021	80 000	10 000	10 000
2022	80 000	10 000	10 000
TOTAL	160 000	20 000	20 000
Coût total de l'opération : 200 k€			

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	<p>Taux de satisfaction des usagers (1 fois/an) Taux d'équipements des salles Performance des équipements utilisés</p>
--	--

TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	<p>L'équipement de matériels de Visio conférence permettra de limiter les déplacements des partenaires et des agents en distanciel tout en maintenant la continuité et la qualité du service public. Par ailleurs l'aménagement de l'espace d'accueil sera végétalisé avec l'implantation d'un jardin extérieur arboré de plantes endémiques, offrant ainsi un espace de respiration.</p>
---	---

FICHE PROJET PST2 2021-2023 : CCAS DE LE PORT

INTITULE DE L'ACTION			
INV *	X	CREATION D'UN ESPACE NUMERIQUE POUR LES DEMARCHES EN LIGNES AU CCAS	
FONC *			
* case à cocher			
CONTEXTE / ENJEUX	<p>Le CCAS du Port reste un acteur reconnu auprès de la population en termes de gestion des dispositifs d'aide sociale.</p> <p>Ainsi, en 2020, on a noté :</p> <p>=>52 354 contacts usagers, au regard de la fin des déclarations de revenu et de la mise en place du prélèvement à la source ;</p> <p>=>41 743 situations prises en charge par les services des aides légales, au titre de l'accès aux droits ;</p> <p>=>11 631 mesures d'aides individuelles allouées au titre des aides sociales facultatives.</p> <p>Pour faire face à cette situation et afin d'accompagner la population dans ses démarches en ligne, la création d'un espace d'accueil dédié au numérique devient nécessaire. Cet espace d'accueil sera animé par un écrivain public numérique recruté en qualité de Conseiller numérique.</p>		
OBJECTIFS	<p>1- Favoriser l'inclusion numérique</p> <p>2- Accompagner les usagers dans leurs démarches dématérialisées</p>		
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Equiper un espace d'accueil numérique		
PERIMETRE DE L'ACTION	<p>Localisation : Locaux vacants en face du siège du CCAS</p> <p>Public : ensemble des usagers du CCAS</p> <p>Thématique : aménagement, travaux pour les services à la population dans le champ des politiques publiques du Département</p>		
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	Action ponctuelle : aménagement et équipement de locaux vacants.		
PILOTE ET PARTENAIRES	<p>Pilote : CCAS avec accompagnement des services techniques de la Ville du Port</p> <p>Partenaires : Conseil Départemental, CAF</p>		
CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	Novembre 2021 à mai 2022		
PLAN DE FINANCEMENT INITIAL	Département (80%)	CAF (10%)	CCAS (10%)

Convention PST2 - Commune-CCAS du Port

Envoyé en préfecture le 27/12/2021
 Reçu en préfecture le 27/12/2021
 Affiché le 27/12/2021
 ID : 974-219740073-20211209-DL_2021_161-DE



2021	32 000	4 000	4 000
2022	32 000	4 000	4 000
TOTAL	64 000	8 000	8 000
Coût total de l'opération : 80 K€			

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	Taux de satisfaction des usagers (1 fois/an) Equipements des salles Nombre d'ateliers mis en œuvre - Nombre de personnes accueillies
--	--

TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	Elle contribuera à la réduction des déplacements des publics concernés et à la dématérialisation des documents
---	--

FICHE PROJET PST2 2021-2023 : CCAS LE PORT


INTITULE DE L'ACTION INV * FONC *	<table border="1"> <tr><td>X</td></tr> <tr><td></td></tr> </table>	X		Création d'un espace numérique à destination des parents à la Maison de l'Éducation et de la Parentalité (MEP)
X				
* case à cocher				
CONTEXTE / ENJEUX	De nombreux parents dépassés par les nouvelles technologies et l'utilisation inconsidérée des écrans par leur enfant ne savent pas toujours comment se comporter, quand réagir, comment les protéger face au cyber harcèlement.			
OBJECTIFS	Animation d'ateliers numériques à destination des parents fréquentant la MEP, permettant aux parents de découvrir les fonctionnalités informatives, ludiques, culturelles de l'outil informatique afin qu'ils puissent partager des temps d'activités numériques choisies avec leurs enfants, et découvrir comment les protéger des méfaits d'internet, des fake-news...			
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Acquisition de tablettes, d'un ordinateur et de logiciels spécifiques et aménagement d'un espace dédié pour la mise en œuvre d'ateliers pour les parents.			
PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	=> Locaux de la Maison de l'éducation et de la Parentalité. => Parents de tous les secteurs de la ville, notamment ceux des QPV. => Découverte du numérique			
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	1 ^{er} trimestre 2022 : => Achat des outils numériques et du logiciel => Aménagement de l'espace dédié (mezzanine) avec pose de sol souple, climatisation, rideaux ou stores occultant, pose de faux plafond => Achat de mobiliers adaptés, meubles de rangement, câblage, installation du wifi			
PILOTE ET PARTENAIRES	Pilotage : CCAS du Port Pôle Parentalité, MEP Partenaires : Département, associations, centres sociaux...			
CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	• 2 ^{ème} trimestre 2022 : démarrage des ateliers			
PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	Coût du projet : 80 000 € PST : 64 000 € (80%) CCAS : 16 000 € (20%)			

<p>INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de parents ayant suivi les ateliers • Aisance avérée dans l'utilisation de l'outil • Intérêt et désir des parents à continuer le cycle • Questionnaire individuel de satisfaction
<p>TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)</p>	<p>Utilisation du numérique comme levier au service de la transition écologique</p>

FICHE PROJET PST2 2021-2023 : CCAS de Le Port

INTITULE DE L'ACTION		Direction de la Cohésion et de la Solidarité - Aménagement du Pôle Social
INV *	X	
FONC *		
* case à cocher		
CONTEXTE / ENJEUX	<p>La Direction de la Cohésion Sociale et de la Solidarité (DCSS) est le pôle d'accompagnement social du CCAS, qui tend à la promotion de l'individu en prenant en compte ses spécificités. Elle déploie des dispositifs et des actions pour développer et/ou maintenir le pouvoir d'agir des Portois.</p> <p>Au cœur du projet de la mandature 2020-2026, la cohésion sociale et la solidarité se déclinent notamment à travers plusieurs projets phares de la mandature :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création et développement du pôle handicap, - Mise en place du taxi social, - Développement de la Maison des Séniors (l'initiation au numérique, le développement de l'aide administrative à domicile, la création des rencontres intergénérationnelles, l'extension du portage de repas), - Participation au concours « label bien vieillir », - Création de nouvelles résidences pour les personnes âgées. <p>Le Pôle Social, regroupera géographiquement 3 services de la DCSS (insertion des PEC, Epicerie Sociale et Pôle handicap) pour une plus grande proximité avec les usagers. Accueillir, orienter et accompagner les plus vulnérables du territoire sont les missions premières du Pôle Social.</p>	
OBJECTIFS	<p>Mettre en place un guichet pour l'accueil, l'accompagnement et l'orientation de personnes en situation de handicap ;</p> <p>Mettre en place un outil de développement et d'accompagnement approprié par les acteurs et les usagers ;</p> <p>Avec la visibilité du Pôle, amener les usagers à sortir dans une dynamique de demande d'aides pour entrer dans un processus d'accompagnement afin d'augmenter leur autonomie et leur pouvoir d'agir ;</p> <p>Fédérer les acteurs autour de projets ;</p> <p>Être à terme, un observateur social, être acteur de la veille sociale sur le territoire.</p>	
DESCRIPTIF DE L'ACTION	<p>Aménagement et équipement du Pôle Social pour l'accueil des usagers dans les différents espaces : salle d'activités, salle de réunion/formation, bureaux d'accueil des usagers, cuisine aménagée, des espaces numériques et épicerie sociale.</p>	

Convention PST2 - Commune-CCAS du Port

Envoyé en préfecture le 27/12/2021
 Reçu en préfecture le 27/12/2021
 Affiché le 27/12/2021 
 ID : 974-219740073-20211209-DL_2021_161-DE

PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	Pôle Social - 72 rue Saint Paul - 97420 Séniors, personnes en situation de handicap, familles, agent en PEC Solidarité, inclusion, bien-vieillir, accès aux droits, gestion du budget
---	---

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	Définition et validation des projets d'aménagement. Acquisition et installation.
--	---

PILOTE ET PARTENAIRES	Pilote CCAS Partenaires : Conseil Départemental et Ville.
------------------------------	--

CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	=> 2021 : aménagement des espaces d'accueil, des bureaux et de l'espace de vente de l'Epicerie Solidaire => 2022 : aménagement de la salle d'activité, de l'espace numérique et de la friperie solidaire => 2023 : aménagement de l'extérieur pour les activités collectives
---	--

PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	Département	CCAS	Total
2021	24 000,00	6 000,00	30 000,00
2022	24 000,00	6 000,00	30 000,00
2023	12 000,00	3 000,00	15 000,00
TOTAL	60 000,00	15 000,00	75 000,00

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	Réalisation des travaux / taux d'engagement des crédits / opérationnalité des lieux
--	---

TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	Accueil des usagers dans un lieu unique repéré, permettant ainsi d'optimiser leurs déplacements
---	---

FICHE PROJET PST2 2021-2023 : CCAS de Le Port

INTITULE DE L'ACTION		Maison des Séniors - Aménagement des espaces d'accueil et d'animation des Résidences Personnes âgées (RPA) de la Petite Pointe et de la Palmeraie
INV *	X	
FONC *		

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	<p>10 % de la population a 60 ans ou plus sur le territoire Portoais soit 5 570 personnes. Les besoins identifiés pour ce groupe sont des 3 ordres :</p> <p>=> Chez les 50 - 74 ans (4 030 personnes), nous retrouvons une population encore active s'impliquant dans la société qui a besoin de trouver sa place la cité.</p> <p>=> Chez les 75 - 84 ans (1 140 personnes), nous avons un risque de repli sur soi avec une perte progressive du lien social.</p> <p>=> Chez les plus de 85 ans (400 personnes), nous retrouvons plus des personnes en perte d'autonomie devant faire appel aux aidants familiaux ou autres professionnels pour pouvoir rester à domicile. Nous retrouvons, également, chez ces derniers une situation d'isolement physique (37% de ces personnes vivent seules).</p> <p>A travers la Maison des Séniors, la Commune de le Port, souhaite renforcer la solidarité vis-à-vis des personnes âgées via :</p> <p>=> La coordination gérontologique sur le territoire;</p> <p>=> Le développement et la coordination d'action d'animation adaptés aux besoins et aux capacités des séniors ;</p> <p>Un des axes majeurs de la politique sociale de la ville est l'amélioration de l'habitat pour favoriser le maintien à domicile ou le placement dans un établissement pour personnes dépendantes. Des solutions intermédiaires doivent être créées sous formes de résidences adaptées privées ou chez des bailleurs en ce qui concerne les rez-de-chaussée. Cela sous-entend aussi la création de services adaptés divers. Deux Résidences Personnes Agées vont être bientôt livrées : Résidence de la Palmeraie (SIDR) et Résidence de La Petite Pointe (SHLMR).</p>
--------------------------	---

OBJECTIFS	<p>Créer des espaces de vie sociales dans les RPA.</p> <p>Développer des actions d'animation dans les espaces collectifs des Résidences Personnes Agées pour permettre leur intégration et pour lutter contre isolement.</p> <p>Mettre en place un dispositif permettant l'accompagnement social des résidents.</p>
------------------	---

DESSCRIPTIF DE L'ACTION	Aménagement et équipement de l'espace de vie sociale des RPA
--------------------------------	--

Convention PST2 - Commune-CCAS du Port

Envoyé en préfecture le 27/12/2021
 Reçu en préfecture le 27/12/2021
 Affiché le 27/12/2021
 ID : 974-219740073-20211209-DL_2021_161-DE



<p>PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique</p>	<p>RPA La Petite Pointe et RPA La Palmeraie Séniors locataires des RPA Solidarité, bien-vieillir, accès aux droits, maintien à domicile</p>			
<p>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)</p>	<p>Définition et validation des projets d'aménagement et des équipements Acquisition et installation des équipements.</p>			
<p>PILOTE ET PARTENAIRES</p>	<p>Pilote CCAS Partenaires : Conseil Départemental, SHLMR, SIDR et Ville.</p>			
<p>CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE</p>	<p>2021-2022 : aménagement et équipement des espaces collectifs</p>			
<p>PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)</p>	<p style="text-align: center;">Département</p>	<p style="text-align: center;">CCAS</p>	<p style="text-align: center;">Autres</p>	<p style="text-align: center;">Total</p>
<p style="text-align: right;">2021</p>	6 000,00	1 500,00	0,00	7 500,00
<p style="text-align: right;">2022</p>	6 000,00	1 500,00	0,00	7 500,00
<p style="text-align: right;">2023</p>	0,00	0,00	0,00	0,00
<p style="text-align: right;">TOTAL</p>	12 000,00	3 000,00	0,00	15 000,00
	Coût total du projet : 15 000 €			
<p>INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)</p>	<p>Réalisation des aménagements / taux d'engagement des crédits / opérationnalité des lieux.</p>			
<p>TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)</p>	<p>Utilisation du numérique comme levier au service de la transition écologique.</p>			

FICHE PROJET PST2 2021-2023 : Commune de Le Port - CCAS

INTITULE DE L'ACTION		Maison des Séniors - Acquisition d'un véhicule réfrigéré et équipement de transport pour le portage de repas des personnes âgées et l'épicerie sociale
INV *	X	
FONC *		

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	<p>10 % de la population a 60 ans ou plus sur le territoire Portoïsoit soit 5 570 personnes. Les besoins identifiés pour ce groupe sont des 3 ordres :</p> <p>chez les 50 - 74 ans (4 030 personnes), nous retrouvons une population encore active s'impliquant dans la société qui a besoin de retrouver sa place dans la cité,</p> <p>chez les 75 - 84 ans (1 140 personnes), nous avons un risque de repli sur soi avec un perte progressive du lien social,</p> <p>chez les plus de 85 ans (400 personnes), nous retrouvons davantage de personnes en perte d'autonomie devant faire appel aux aidants familiaux ou autres professionnels pour pouvoir rester à domicile. Nous retrouvons chez ces derniers également une situation d'isolement physique (37% de ces personnes vivent seules).</p> <p>A travers la Maison des Séniors, la Commune de le Port, souhaite renforcer la solidarité vis-à-vis des personnes âgées via :</p> <p>=> La coordination gérontologique sur le territoire;</p> <p>=> Le développement et la coordination d'actions d'animation adaptés aux besoins et aux capacités des séniors ;</p> <p>Avec la perte progressive de l'autonomie et le développement des situations d'isolement social des personnes âgées, le CCAS a mis en place une prestation de portage de repas pour prévenir les situations de dénutrition.</p>
--------------------------	--

OBJECTIFS	Proposer une prestation de portage de repas à domicile plus élargie afin de répondre aux demandes des séniors à besoins particuliers notamment aux exclus en raison de leurs régimes alimentaires.
DESRIPTIF DE L'ACTION	Acquisition et équipement d'un véhicule hybride ou électrique.

PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	Commune de Le Port Les Séniors et les personnes en situation de Handicap Solidarité
---	---

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	Acquisition et équipement du véhicule
--	---------------------------------------

PILOTE ET PARTENAIRES	Pilote CCAS Partenaires : Conseil Départemental
------------------------------	--

CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	Mai-22			
PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	Département	CCAS	Autres	Total
2021	0,00	0,00	0,00	
2022	40 000,00	10 000,00	0,00	50 000,00
2023	0,00	0,00	0,00	
TOTAL	40 000,00	10 000,00	0,00	50 000,00
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	Acquisition du véhicule / mise en circuit du véhicule			
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	La mise en œuvre de l'action vise à réduire les émissions de CO2			

FICHE PROJET PST2 2021-2023 : CCAS DE LE PORT

INTITULE DE L'ACTION	Maison des Séniors - Acquisition d'un véhicule pour la mise en place du taxi social	
INV *		<input checked="" type="checkbox"/>
FONC *		<input type="checkbox"/>

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	<p>10 % de la population a 60 ans ou plus sur le territoire Portoïsoit soit 5 570 personnes. Les besoins identifiés pour ce groupe sont des 3 ordres :</p> <p>Chez les 50 - 74 ans (4 030 personnes), nous retrouvons une population encore active s'impliquant dans la société qui a besoin de retrouver sa place dans la cité,</p> <p>Chez les 75 - 84 ans (1 140 personnes), nous avons un risque de repli sur soi avec un perte progressive du lien social,</p> <p>Chez les plus de 85 ans (400 personnes), nous retrouvons plus des personnes en perte d'autonomie devant faire appel aux aidants familiaux ou autres professionnels pour pouvoir rester à domicile. Nous retrouvons chez ces derniers également une situation d'isolement physique (37% de ces personnes vivent seules).</p> <p>A travers la Maison des Séniors, la Commune de le Port, souhaite renforcer la solidarité vis-à-vis des personnes âgées via :</p> <p>=> la coordination gérontologique sur le territoire;</p> <p>=> le développement et la coordination d'actions d'animation adaptés aux besoins et aux capacités des séniors ;</p>
OBJECTIFS	<p>Permettre la mobilité des Séniors et des personnes vulnérables sur le territoire pour les démarches administratives ;</p> <p>Lutter contre l'isolement en permettant le transport des personnes âgées et des personnes en situation de handicap sur les actions collectives mise en place par le CCAS et la ville.</p>
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Acquérir un véhicule de 9 places hybride ou électrique pour le développement d'une prestation de transport.
PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	<p>Commune de Le Port</p> <p>Les Séniors, les personnes en situation de Handicap</p> <p>Solidarité</p>
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	Action ponctuelle : acquisition du véhicule
PILOTE ET PARTENAIRES	<p>Pilote CCAS</p> <p>Partenaire : Conseil Départemental</p>

CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	Mai-22			
PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	Département	CCAS	Autres	Total
2021	0,00	0,00	0,00	0,00
2022	48 000,00	12 000,00	0,00	60 000,00
2023	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	48 000,00	12 000,00	0,00	60 000,00
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	Acquisition du véhicule / mise en place de la nouvelle prestation			
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	La mise en œuvre de l'action vise à réduire les émissions de CO2			


FONCTIONNEMENT : « VOLET SOCIAL »**Pour la commune****FICHE PROJET PST2 2021-2023 : COMMUNE DE LE PORT**

INTITULE DE L'ACTION		Développer la fonction sociale et éducative du Sport en direction des jeunes de moins de 30 ans : Soutien aux licences sportives dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville
INV *		
FONC *	X	

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	<p>Le sport intéresse aujourd'hui toutes les populations et s'imisce dans toutes les sphères de la société. La réflexion qui régit le projet sportif municipal s'inscrit dans une collaboration active avec les acteurs du monde sportif (Office Municipal du Sport, associations portoises, établissements scolaires, ...) afin de constituer les conditions favorables à des évolutions et améliorations du service public mis à la disposition des portoises, dont près de 35 000 hommes et femmes, jeunes et moins jeunes, qui pratiquent régulièrement un sport.</p> <p>Les orientations municipales, en matière de politique sportive, doivent permettre à chaque association et/ou club d'œuvrer au développement d'une pratique sportive accessible au plus grand nombre, notamment à celles et à ceux qui en sont éloignés.</p> <p>Quelques indicateurs du territoire :</p> <p>=> 1/3 des 17-24 ans sont à la fois non scolarisés et sans diplôme ;</p> <p>=> 55 % des mineurs portoises sont en situation de grande vulnérabilité sur le plan socio-éducatif.</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> . Développer une politique sportive favorisant la cohésion sociale, vecteur de continuité éducative et d'intégration des publics les plus fragilisés. . Permettre aux jeunes de moins de 30 ans des quartiers prioritaires de valoriser leur potentiel au travers du sport. . Favoriser l'insertion sociale de ces jeunes par le développement de la pratique sportive de compétition. . Promouvoir la pratique sportive encadrée chez les moins de 30 ans des QPV.
DESRIPTIF DE L'ACTION	<p>Dispositif permettant aux moins de 30 ans domiciliés dans les QPV portoises de bénéficier d'une aide financière pour l'obtention d'une licence sportive de compétition et de loisirs.</p> <p>L'intervention financière porte sur l'adhésion/cotisation au club ou association sportive portoise.</p> <p>Les niveaux d'intervention financière pour chacun des dispositifs sont corrélés aux ressources financières des familles (quotient familial).</p> <p>L'aide municipale oscille ainsi de 35 à 50 euros en fonction des ressources de la famille.</p>

Convention PST2 - Commune-CCAS du Port

Envoyé en préfecture le 27/12/2021
 Reçu en préfecture le 27/12/2021
 Affiché le 27/12/2021 
 ID : 974-219740073-20211209-DL_2021_161-DE

PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	Localisation : les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville Public visé : les moins de 30 ans Thématique : Social - Sport - Education
--	---

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	Mise en place d'un guichet unique d'aide et de promotion de la pratique sportive encadrée de compétition et de loisirs. Action développée tout au long de l'année. Ce dispositif est régi par un règlement intérieur qui précise les conditions d'éligibilité et d'attribution des aides.
--	---

PILOTE ET PARTENAIRES	Pilote : Direction de l'Epanouissement Humain Partenaires : le Conseil Départemental, l'Office Municipal des Sports et les clubs
------------------------------	---

CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	Janvier 2022 à décembre 2023
---	------------------------------

PLAN DE FINANCEMENT	Département	Commune	Autres	Total
2021	0,00	0,00		0,00
2022	10 000,00	15 000,00		25 000,00
2023	10 000,00	15 000,00		25 000,00
Coût total sur la période	20 000,00	30 000,00	0,00	50 000,00

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Nombre des bénéficiaires au regard du public cible des QPV Typologie des bénéficiaires au regard du public cible des QPV
---	---

TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE	Le sport est un vecteur planétaire, universel. A travers cette action, il s'agit d'optimiser les infrastructures et améliorer la vie des clubs/associations sportives à travers plusieurs axes : > Sensibiliser tous les acteurs du sport aux enjeux écologiques ; > Réduire les risques climatiques impactant les sportifs et les quartiers ; > Repenser la mobilité des citoyens ; > Réunir les citoyens autour d'évènements participatifs et solidaires Le sport est un outil idéal pour faire passer des messages à un public très large, varié en tout temps et très captif car passionné. C'est l'occasion de sensibiliser chacune et chacun, de susciter des initiatives individuelles et collectives pour engager et pousser les changements nécessaires. Des sportifs donc des citoyens plus conscients des enjeux.
---	---

Convention PST2 - Commune-CCAS du Port

Envoyé en préfecture le 27/12/2021
Reçu en préfecture le 27/12/2021
Affiché le 27/12/2021
ID : 974-219740073-20211209-DL_2021_161-DE



OBSERVATIONS	Le cadre d'intervention du programme d'aide "Bourse d'Excellence" a été modifié en date du 04 août 2020 par décision du Conseil municipal (délibération N°2020-089)
---------------------	---

FICHE PROJET PST2 2021-2023 : COMMUNE DE LE PORT

INTITULE DE L'ACTION	Valoriser la fonction sociale et éducative du Sport : La Bourse d'Excellence pour les publics des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville
INV *	
FONC *	

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	<p>Le sport intéresse aujourd'hui toutes les populations et s'imisce dans toutes les sphères de la société. La réflexion qui régit le projet sportif municipal s'inscrit dans une collaboration active avec les acteurs du monde sportif (Office Municipal du Sport, associations portoises, établissements scolaires, ...) afin de constituer les conditions favorables à des évolutions et améliorations du service public mis à la disposition des portoises, dont près de 35 000 hommes et femmes, jeunes et moins jeunes, qui pratiquent régulièrement un sport.</p> <p>Les orientations municipales, en matière de politique sportive, doivent permettre à chaque association et/ou club d'œuvrer au développement d'une pratique sportive accessible au plus grand nombre, notamment à celles et à ceux qui en sont éloignés.</p> <p>Quelques indicateurs du territoire :</p> <p>=> 49 % des familles sont monoparentales ;</p> <p>=> 55 % des mineurs portoises sont en situation de grande vulnérabilité sur le plan socio-éducatif.</p>
OBJECTIFS	<p>Accompagner les jeunes (et leurs familles) en situation de précarité dans leurs projets d'intégration sociale par le sport.</p> <p>Soutenir financièrement leur projet de mobilité (formation et compétition).</p> <p>Favoriser l'insertion sociale des jeunes des QPV par la promotion de la pratique sportive encadrée.</p> <p>Valoriser la performance sportive des jeunes des QPV afin de renforcer leur estime de soi.</p>
DESCRIPTIF DE L'ACTION	<p>La Bourse d'Excellence est un dispositif d'accompagnement et de valorisation des jeunes relevant des QPV. Elle s'articule autour de deux axes d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le soutien individualisé au regard du projet de mobilité (formation-compétition) ; - La valorisation des performances sportives individuelles et collectives. <p>Les niveaux d'intervention financière pour chacun des cadres d'intervention sont cumulables et corrélés aux ressources financières des familles. L'aide municipale oscille de 100 à 350 euros.</p>

Convention PST2 - Commune-CCAS du Port

Envoyé en préfecture le 27/12/2021
 Reçu en préfecture le 27/12/2021
 Affiché le 27/12/2021
 ID : 974-219740073-20211209-DL_2021_161-DE



PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	Localisation : le territoire communal portois Public visé : les moins de 30 ans relevant des QPV Thématique : Sport - Social - Education
---	--

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	Mise en place d'un guichet unique d'aide et de promotion de la pratique sportive encadrée. Action développée tout au long de l'année. Le dispositif est régi par un règlement intérieur qui précise les conditions d'éligibilité et d'attribution des aides.
--	--

PILOTE ET PARTENAIRES	Pilote : Direction de l'Epanouissement Humain Partenaire : le Conseil Départemental
------------------------------	--

CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	Janvier 2022 à décembre 2023
---	------------------------------

PLAN DE FINANCEMENT	Département	Commune	Autres	Total
2021	0,00	0,00	0,00	0,00
2022	10 000,00	15 000,00	0,00	25 000,00
2023	10 000,00	15 000,00	0,00	25 000,00
Coût total sur la période	20 000,00	30 000,00	0,00	50 000,00

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Nombre des bénéficiaires au regard du public cible des QPV Typologie des bénéficiaires au regard du public cible des QPV
---	---

TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE	<p>Le sport est un vecteur planétaire, universel. A travers cette action, il s'agit d'optimiser les infrastructures et améliorer la vie des clubs de sports à travers plusieurs axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> => Sensibiliser tous les acteurs du sport aux enjeux écologiques ; => Réduire les risques climatiques impactant les sportifs et les quartiers ; => Repenser la mobilité des citoyens ; => Réunir les citoyens autour d'évènements participatifs et solidaires . <p>Le sport est un outil idéal pour faire passer des messages à un public très large, varié en tout temps et très captif car passionné. C'est l'occasion de sensibiliser chacune et chacun, de susciter des initiatives individuelles et collectives pour engager et pousser les changements nécessaires. Des sportifs donc des citoyens plus conscients des enjeux.</p>
---	--

Convention PST2 - Commune-CCAS du Port

Envoyé en préfecture le 27/12/2021
Reçu en préfecture le 27/12/2021
Affiché le 27/12/2021
ID : 974-219740073-20211209-DL_2021_161-DE



OBSERVATIONS	Le cadre d'intervention du programme d'aide "Bourse d'Excellence" a été modifié en date du 04 août 2020 par décision du Conseil municipal (délibération N°2020-089)
---------------------	---

FICHE PROJET PST2 2021-2023 : COMMUNE DE LE PORT

INTITULE DE L'ACTION INV * FONC *	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Mise en place de parcours éducatifs sportifs apprenants - Démocratisation du Tennis et du Padel auprès de jeunes issus des QPV
* case à cocher		
CONTEXTE / ENJEUX	<p>Contexte Le sport intéresse aujourd'hui toutes les populations et s'immisce dans toutes les sphères de la société. La réflexion qui régit le projet sportif municipal s'inscrit dans une collaboration active avec les acteurs du monde sportif (Office Municipal du Sport, associations portoises, établissements scolaires, ...) afin de constituer les conditions favorables à des évolutions et améliorations du service public mis à la disposition des portoises, dont près de 35 000 hommes et femmes, jeunes et moins jeunes, qui pratiquent régulièrement un sport. Les orientations municipales, en matière de politique sportive, doivent permettre à chaque association et/ou club d'œuvrer au développement d'une pratique sportive accessible au plus grand nombre, notamment à celles et à ceux qui en sont éloignés.</p> <p>Quelques indicateurs du territoire : => 1/3 des 17-24 ans sont à la fois non scolarisés et sans diplôme ; => 55 % des mineurs portoises sont en situation de grande vulnérabilité sur le plan socio-éducatif.</p> <p>Enjeux Promouvoir la continuité éducative Développer l'offre sportive culturelle et de santé Développer la prévention santé-hygiène et les activités de bien-être corporel Promouvoir les valeurs collectives et la prévention des risques Promouvoir la pratique sportive de loisirs et/ou de compétition encadrée pour les habitants des QPV.</p>	

OBJECTIFS	<p>Développer une politique sportive favorisant la cohésion sociale, vecteur de continuité éducative et d'intégration des publics les plus fragilisés. Renforcer une sensibilisation sur le temps scolaire, l'initiation et la sensibilisation à des pratiques sportives à démocratiser telles que le tennis ou le padel. Disciplines que la ville souhaite démocratiser sur le territoire.</p> <p>Promouvoir la pratique sportive encadrée, et notamment leur accessibilité chez les moins de 30 ans des QPV.</p>
DESRIPTIF DE L'ACTION	<p>Le Padel est un sport en plein essor, rattaché à la Fédération Française de tennis. C'est un sport de raquette dérivé du tennis, se jouant sur un court plus petit, encadré de murs vitrés et de grillages. Avec le soutien financier de l'Agence Nationale du Sport (ANS), la ville réalisera d'ici fin 2021, 3 courts de Padel. Le développement de cette discipline passera par une sensibilisation forte auprès des scolaires.</p> <p>Pour ces 2 disciplines, l'organisation qui sera proposée aux scolaires du primaire s'articulera de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 séances par classes - 2 classes/semaine (effectif : 20 élèves) - 5 cycles pour l'école - 10 classes (soit 200 enfants) <p>L'école Francis Rivière et le collège Edmond Albius situés à proximité du complexe Georges Lambrakis sont proposés pour l'expérimentation du dispositif en 2022.</p> <p>Ce dispositif pourrait être étendu aux autres collèges et lycées sur le même modèle que le primaire.</p>
PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	<p>Localisation : Complexe Sportif Georges lambrakis</p> <p>Public visé : les primaires et les collégiens relevant des QPV</p> <p>Thématique : Sport - Social - Education</p>

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	<p>En 2021 : réalisation de 3 courts de padel (cofinancement ville et ANS) En 2022 : expérimentation du dispositif auprès de l'école Francis Rivière et du collège Edmond Albius situés à proximité du complexe Georges Lambrakis En 2023 : extension du dispositif aux autres collèges et lycées</p> <p>Il s'agit de financer le coût des animations, assurées par les éducateurs sportifs de la fédération de tennis (USPG Tennis) ainsi que l'acquisition de petits matériels de fonctionnement</p>			
PILOTE ET PARTENAIRES	Pilote : Direction de l'Epanouissement Humain Partenaire : le Conseil Départemental			
CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	Janvier 2022 à décembre 2023			
PLAN DE FINANCEMENT	Département	Commune	Autres	Total
2021			0,00	0,00
2022	12 000,00	18 000,00	0,00	30 000,00
2023	12 000,00	18 000,00	0,00	30 000,00
Coût total sur la période	24 000,00	36 000,00	0,00	60 000,00
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Nombre des bénéficiaires au regard du public cible des QPV Typologie des bénéficiaires au regard du public cible des QPV			

TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Le sport est un phénomène planétaire pouvant avoir, comme toute activité humaine, un impact environnemental certain. Cependant, le sport est le sport idoine afin de sensibiliser les pratiquants aux enjeux de la protection environnementale. Ceci de par les valeurs prônées par le sport : respect, discipline, esprit d'équipe et d'initiative....

Ces parcours éducatifs seraient l'occasion de sensibiliser les jeunes pratiquants sur les effets de l'organisation de manifestations sportives sur leur environnement et à leur nécessaire maîtrise : production de déchets, dépense énergétique, usage des transports en commun et/ ou doux....

FICHE PROJET PST2 2021-2023 : COMMUNE DE LE PORT

INTITULE DE L'ACTION	Accompagnement socio-éducatif des jeunes en voie de marginalisation
INV *	
FONC * <input checked="" type="checkbox"/>	
* case à cocher	
CONTEXTE / ENJEUX	L'état des lieux en matière de délinquance met en évidence l'existence de publics en errance, fragilisés en rupture réelle et/ou symbolique avec leur environnement. Ces publics cumulent plusieurs difficultés et se retrouvent bien souvent en situation d'exclusion et adoptent un comportement déviant. La Ville souhaite renforcer l'accompagnement individuel et collectif de ce public vers une démarche d'intégration et de socialisation par une présence humaine dans le cadre de l'éducation spécialisée sur le territoire du Port.
OBJECTIFS	<p>Connaître et prévenir la délinquance.</p> <p>Accompagner et faire le suivi du public en rupture réelle ou symbolique avec leur environnement.</p> <p>Favoriser l'intégration sociale du public au sein de leur environnement social et familiale.</p> <p>Agir sur la dynamique familiale pour une évolution globale des situations individuelles.</p>
DESRIPTIF DE L'ACTION	<p>La lutte contre la délinquance est un problème complexe qui nécessite une action globale : agir sur la réussite scolaire, l'emploi, le logement, la lutte et la consommation contre le trafic des produits illicites et l'économie souterraine.</p> <p>Mais surtout, avoir un regard sur les jeunes des quartiers qui occupent au quotidien la rue. Notre action consiste à aller vers le public pour proposer un accompagnement individuel et collectif vers une démarche d'intégration et de socialisation par une présence sociale et éducative sur le terrain.</p> <p>Pour mener à bien la mission, un intervenant « thérapeute » fera partie de l'équipe d'intervention. Nous proposons dans un premier temps de travailler en priorité sur des secteurs sensibles ciblés par les indicateurs de la délinquance à savoir le secteur de Titan.</p>
PERIMETRE DE L'ACTION	<p>Public visé : Les 16 -25 ans en rupture scolaire, professionnelle, familiale ou sociale.</p> <p>Localisation : le quartier Titan</p> <p>Thématique : Accompagnement socio-éducatif et professionnel</p>
Localisation	
Public visé	
Thématique	

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	Repérer et aller vers les publics mineurs et jeunes majeurs en difficulté. Définir des projets individuels et mettre en œuvre les accompagnements. Mettre en œuvre des activités socioéducatives, visites d'entreprises, organismes d'insertion. Créer un relationnel de coopération avec les parents.
PILOTE ET PARTENAIRES	Pilote : la Ville de le Port Partenaires : Ville de le Port, Education Nationale, Bailleurs sociaux, Conseil Départemental, Protection Judiciaire de la Jeunesse, SPIP, le tissu associatif.
CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	<i>Début d'intervention août 2021 à décembre 2023</i>
PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	<p>Coût total de l'action : 232 000 €</p> <p><u>Août à décembre 2021</u> : 40 K€</p> <p>Commune : 15 K€ CD : 15 K€ FIPD : 10 K€</p> <p><u>Janvier à décembre 2022</u> : 96 K€</p> <p>Commune : 36 K€ CD : 36 K€ FIPD : 24 K€</p> <p><u>Janvier à décembre 2023</u> : 96 K€</p> <p>Commune : 36 K€ CD : 36 K€ FIPD : 24 K€</p>
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	Indicateurs quantitatifs : Nombre de jeunes accompagnés, nombre de projets intrafamiliaux mis en œuvre, nombre de jeunes repérés Indicateurs qualitatifs: Impact sur la dynamique familiale, impact sur la tranquillité publique du quartier
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	Moins de poubelles brûlées sur la voirie publique Développement d'une démarche d'embellissement du quartier par les habitants Lutte contre les dépôts sauvages sur le quartier

FICHE PROJET PST2 2021-2023 : COMMUNE DE LE PORT

INTITULE DE L'ACTION	Soutien à l'ingénierie de projets
INV *	
FONC *	

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	Déploiement du PST 2 ^{ème} génération et suivi financier du dispositif pour les services de la ville et du CCAS.
--------------------------	---

OBJECTIFS	Assurer la coordination financière du dispositif PST2 pour les services de la Ville et du CCAS.
------------------	---

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Assurer le suivi financier des conventions ville et CCAS en lien avec les services opérationnels concernés et les services du département. Faire les demandes d'avances et d'acomptes pour les opérations ville et CCAS. Transmettre les justificatifs de paiement et assurer le bilan financier du dispositif.
-------------------------------	---

PERIMETRE DE L'ACTION	
Localisation	
Public visé	
Thématique	

PST2 / Services de la Ville et du CCAS de Le Port

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	Suivi du conventionnement 2021-2023
--	-------------------------------------

PILOTE ET PARTENAIRES	Ville et CCAS de Le Port
------------------------------	--------------------------

CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	Janvier 2021 au 31 décembre 2023
---	----------------------------------

Convention PST2 - Commune-CCAS du Port

Envoyé en préfecture le 27/12/2021
 Reçu en préfecture le 27/12/2021
 Affiché le 27/12/2021 
 ID : 974-219740073-20211209-DL_2021_161-DE

--	--

PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	<p><u>Département</u> : 50% du salaire brut plafonné à 1 800€/mois. Soit 10 800 €/ an et 32 400 € sur les 3 ans de conventionnement</p> <p><u>Ville</u> : 50% du salaire brut plafonné à 1 800€/mois. Soit 10 800 €/ an et 32 400 € sur les 3 ans de conventionnement</p>
--	---

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	<p>Nombre de réunions avec les services.</p> <p>Taux d'engagement annuel.</p> <p>Délai de gestion des calendriers des opérations.</p>
--	---

TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	<p>Ce poste participe à l'animation et à la gestion en direct du dispositif avec les services et limite ainsi la production de dossiers papiers et l'envoi de fichiers numériques volumineux.</p>
---	---

Pour le CCAS**FICHE PROJET PST2 2021-2023 : CCAS DE LE PORT**

INTITULE DE L'ACTION	Actions d'animation et d'accompagnement des personnes vulnérables (PA & PSH)
INV *	
FONC *	

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	<p>10 % de la population a 60 ans ou plus sur le territoire Portoïsois soit 5 570 personnes. Les besoins identifiés pour ce groupe sont de 3 ordres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - chez les 50 - 74 ans (4 030 personnes) : une population encore active s'impliquant dans la société qui a besoin de retrouver sa place dans la cité, - chez les 75 - 84 ans (1 140 personnes) : un risque de repli sur soi avec une perte progressive du lien social - chez les plus de 85 ans (400 personnes) : des personnes en perte d'autonomie devant faire appel aux aidants familiaux ou autres professionnels pour pouvoir rester à domicile. Nous retrouvons chez ces derniers également une situation d'isolement physique (37% de ces personnes vivent seules). <p>A travers la Maison des Séniors, la Commune de le Port, souhaite renforcer la solidarité vis-à-vis des personnes âgées via :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la coordination gérontologique sur le territoire; - le développement et la coordination d'actions d'animation adaptés aux besoins et aux capacités des séniors ; <p>2 048 personnes reconnues par la MDPH dont 1 100 personnes bénéficiant d'une allocation spécifique. Les associations œuvrant dans le champ du handicap notent qu'il existe une solidarité familiale pour accompagner et maintenir les personnes porteuses de handicap à domicile. Cette solidarité est à encourager et à soutenir. Néanmoins, elles remontent la nécessité d'avoir un espace dédié en termes d'accueil, d'information et d'animation de proximité. Il s'agit de créer un guichet unique permettant l'accueil, l'accompagnement des personnes en situation de handicap et le développement d'actions collectives spécifiques.</p>
--------------------------	--

OBJECTIFS	<p>L'action de la Maison des Séniors et du Pôle Handicap s'inscrit dans une volonté commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autonomisation et de renforcement de l'accès aux droits, - de lutte contre l'isolement à domicile en promouvant des actions favorisant le lien social; - de facilitation de l'accès aux loisirs et à la culture; - de prévention santé; - de mobilisation et/ou de remobilisation des séniors et des personnes porteuses de handicap autour de leur potentiel.
------------------	--

DESRIPTIF DE L'ACTION	<p>Le projet consiste :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A l'accompagnement des séniors et des personnes en situation de handicap dans l'accès aux droits, avec un appui plus important pour les personnes en situation de handicap sur leur projet de vie; - A "aller vers " les séniors les plus vulnérables, les plus isolés pour identifier leurs besoins en accompagnement social et /ou création du lien social (développement d'actions spécifiques) au sein du quartier. L'identification de ces séniors pourrait se faire via un partenariat avec les bailleurs sociaux. - A poursuivre l'accompagnement des aides à domicile pour les maintiens à domicile (diagnostic, appui administratif, écoute et actions de convivialités) - Au développement et à la coordination d'activités adaptés aux besoins et aux capacités des séniors et des personnes en situation de handicap : des actions récurrentes tout au long de l'année, des évènementiels (semaine bleue, défi handicap), - En la mise en place d'un espace d'écoute pour les aidants familiaux.
PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	<p>Commune de Le Port</p> <p>Les Séniors, les personnes en situation de Handicap et les aidants familiaux.</p> <p>Accès aux droits, lutte contre l'isolement, l'accès à la culture et aux loisirs.</p>
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	<p>Accompagnement : visite à domicile après orientation des partenaires (travailleurs sociaux) / rencontres programmées par les bailleurs sociaux;</p> <p>Ateliers et activités hebdomadaires accessibles après inscriptions à la Maison des Séniors et au Pôle Handicap (Yoga, nutrition, mobilité,...) ;</p> <p>Animation ponctuelle : thé dansant, sorties, journées sportives ;</p> <p>Groupes de paroles pour les aidants familiaux</p> <p>Soutien à tous types d'actions d'animations à destination des personnes en situation de handicap et de leurs familles;</p> <p>Mise en place d'un guichet unique pour les personnes en situation de handicap et leurs familles;</p>
PILOTE ET PARTENAIRES	<p>Pilote : CCAS</p> <p>Partenaires : Maison Départementale, MDPH, les associations, la Mutualité de la Réunion, la Sécurité Sociale, Bailleurs Sociaux,</p>
CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	Janvier 2022 à décembre 2023

PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	Département	CCAS	Autres	Total
2021	0,00	0,00	0,00	0,00
2022	40 000,00	60 000,00	0,00	100 000,00
2023	40 000,00	60 000,00	0,00	100 000,00
	80 000,00	120 000,00	0,00	200 000,00
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	<p>Nombre d'accompagnements réalisés sur la période Nombre d'ateliers de réalisées Nombre de personnes mobilisées par action Diversités de programmations proposées Retour des usagers après enquête de satisfaction</p>			
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	<p>Sensibilisation et initiation des publics concernés à la préservation de la biodiversité à travers les activités proposées, pour qu'ils soient également vecteur de ce message auprès des publics plus jeunes.</p>			

FICHE PROJET PST2 2021-2023: CCAS de le Port

INTITULE DE L'ACTION		Maison des Séniors - Accompagnement des PA & PSH au numérique
INV *		
FONC *	X	


* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	L'indice de rupture face au numérique est de 19 au Port contre 15 en France hexagonale : la situation y est donc moins favorable que la moyenne nationale. Cette fracture numérique est plus accentuée chez les séniors et les personnes en situation de handicap. Même si nous pouvons noter une évolution favorable concernant l'équipement (Smartphone, tablette, ordinateur, accès internet), l'usage au quotidien reste néanmoins plus compliqué. Le phénomène de dématérialisation se généralise dans la vie quotidienne, contrainte pour les uns, handicap pour les autres, les acteurs de la proximité sociale doivent être réactifs pour éviter l'amplification de l'exclusion. Les séniors et les personnes en situation de handicap se trouvent être les plus éloignés de ces nouvelles technologies, les plus en difficultés aussi.
--------------------------	---

OBJECTIFS	<p>Dans ce contexte précis, alliant dynamique démographique, volonté politique, risque d'exclusion ou d'isolement, ajoutée à ceci, l'ère de la dématérialisation des administrations et le développement des nouvelles technologies informatiques. Il devient urgent de s'adapter et d'accompagner pour éviter la rupture numérique qui creuserait encore plus l'écart entre nos séniors, les personnes en situation de handicap et leur environnement.</p> <p>Les objectifs sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre la rupture numérique ; - Autonomiser l'accès aux droits des séniors et des personnes en situation de handicap ; - Maîtriser son Smartphone et tout outil numérique au quotidien ; - Sécuriser l'usage du numérique.
------------------	---

DESCRIPTIF DE L'ACTION	<p>Le projet consiste donc à créer à la Maison des séniors et au Pôle Social « une dynamique de connexion » destinée aux séniors et aux personnes en situation de handicap qui ont envie et susciter l'envie chez d'autres par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en place et l'animation d'une borne NTIC, accompagnée et animée par un écrivain public et/ou un intervenant pour faciliter l'accès aux droits dans le cadre de la dématérialisation galopante, - La mise en place d'un atelier d'initiation à l'informatique ; - L'animation d'un espace de type « cyber café », lieu de rencontre, d'apprentissage, de mutualisation et d'inter génération.
-------------------------------	---

Convention PST2 - Commune-CCAS du Port

Envoyé en préfecture le 27/12/2021
 Reçu en préfecture le 27/12/2021
 Affiché le 27/12/2021 
 ID : 974-219740073-20211209-DL_2021_161-DE

PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	Commune de Le Port Les Séniors, les personnes en situation de Handicap Accès aux droits, lutte contre la fracture numérique			
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	Actions récurrentes : Animation des ateliers par un intervenant habilité (l'association AGAME par exemple), Accompagnement des séniors dans leurs démarches par un écrivain public, Animations du cyber Café			
PILOTE ET PARTENAIRES	Pilote : CCAS Partenaires : Maison Départemental, l'ANCASS, la CRC, la CAF			
CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	Janvier 2022 à décembre 2023			
PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	Département	CCAS	Autres	Total
2021	0,00	0,00	0,00	0,00
2022	9 000,00	9 000,00	0,00	18 000,00
2023	9 000,00	9 000,00	0,00	18 000,00
	18 000,00	18 000,00	0,00	36 000,00
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	Nombre d'accompagnements réalisés par l'écrivain public Nombre d'ateliers réalisés Nombre de personnes mobilisées par atelier Retour des usagers après enquête de satisfaction			

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	Sensibilisation et initiation des publics concernés à la préservation de la biodiversité à travers les activités proposées, pour qu'ils soient également vecteur de ce message auprès des plus jeunes.
---	--

FICHE PROJET PST2 2021-2023 : CCAS de Le Port

INTITULE DE L'ACTION		Maison des Séniors - Portage des repas
INV *		
FONC *	X	

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	<p>10 % de la population a 60 ans ou plus sur le territoire Portoais soit 5 570 personnes. Les besoins identifiés pour ce groupe sont des 3 ordres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - chez les 50 - 74 ans (4 030 personnes), nous retrouvons une population encore active s'impliquant dans la société qui a besoin de retrouver sa place dans la cité, - chez les 75 - 84 ans (1 140 personnes), nous avons un risque de repli sur soi avec un perte progressive du lien social, - chez les plus de 85 ans (400 personnes), nous retrouvons plus de personnes en perte d'autonomie devant faire appel aux aidants familiaux ou autres professionnels pour pouvoir rester à domicile. Nous retrouvons chez ces derniers également une situation d'isolement physique (37% de ces personnes vivent seules). <p>A travers la Maison des Séniors, la Commune de le Port, souhaite renforcer la solidarité vis-à-vis des personnes âgées via :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la coordination gérontologique sur le territoire; - le développement et la coordination d'actions d'animation adaptés aux besoins et aux capacités des séniors ; <p>Avec la perte progressive de l'autonomie et le développement des situations d'isolement social des personnes âgées, le CCAS a mis en place une prestation de portage de repas pour prévenir les situations de dénutrition.</p>
--------------------------	---

OBJECTIFS	Proposer une prestation de portage de repas à domicile la plus élargie afin de répondre aux demandes des séniors à besoins particuliers notamment aux exclus en raison de leurs régimes alimentaires.
------------------	---

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Il s'agit de mettre en place un service de proximité et de solidarité adapté aux personnes âgées à travers le portage de repas à domicile, tenant compte de leur régime alimentaire spécifique.
-------------------------------	---

PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	Commune de Le Port Les Séniors et les personnes en situation de Handicap Solidarité, prévention santé
--	---

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	20 personnes actuellement concernées, 50 à terme. Mise en concurrence, contractualisation et mise en place de la prestation.			
PILOTE ET PARTENAIRES	Pilote : CCAS Partenaire : Maison Départementale			
CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	Janvier 2022 à décembre 2023			
PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	Département	CCAS	Autres	Total
2021	0,00	0,00	0,00	0,00
2022	59 600,00	89 400,00	0,00	149 000,00
2023	59 600,00	89 400,00	0,00	149 000,00
	119 200,00	178 800,00	0,00	298 000,00
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	Nombre de repas distribué Nombre de personnes bénéficiant de la prestation (50 personnes) Capacité du service de répondre aux besoins spécifiques			
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	Elle contribue à valoriser la production locale en proposant aux publics concernés des produits frais, de qualité. Elle contribue par ailleurs à réduire le gaspillage alimentaire en proposant aux publics concernés des produits adaptés à leurs besoins.			


FICHE PROJET PST2 2021-2023 : CCAS de Le Port

INTITULE DE L'ACTION		Maison des Séniors - Accompagnement au maintien à domicile dans les résidences pour PA
INV *		
FONC *	X	

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	<p>10 % de la population a 60 ans ou plus sur le territoire Portois soit 5 570 personnes. Les besoins identifiés pour ce groupe sont des 3 ordres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - chez les 50 - 74 ans (4 030 personnes), nous retrouvons une population encore active s'impliquant dans la société qui a besoin de trouver sa place dans la cité ; - chez les 75 - 84 ans (1 140 personnes), nous avons un risque de repli sur soi avec une perte progressive du lien social - chez les plus de 85 ans (400 personnes), nous retrouvons plus de personnes en perte d'autonomie devant faire appel aux aidants familiaux ou autres professionnels pour pouvoir rester à domicile. Nous retrouvons, également, chez ces derniers une situation d'isolement physique (37% de ces personnes vivent seules). <p>A travers la Maison des Séniors, la Commune de Le Port, souhaite renforcer la solidarité vis-à-vis des personnes âgées via :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la coordination gérontologique sur le territoire; - le développement et la coordination d'actions d'animation adaptées aux besoins et aux capacités des séniors ; <p>Un des axes majeurs de la politique sociale de la ville est l'amélioration de l'habitat pour favoriser le maintien à domicile ou le placement dans un établissement pour personnes dépendantes. Des solutions intermédiaires doivent être créées sous formes de résidences adaptées privées ou chez des bailleurs en ce qui concerne les rez-de-chaussée. Cela sous-entend aussi la création de services adaptés divers. Deux Résidences Personnes Agées vont être bientôt livrées : Résidence de la Palmeraie (SIDR) et Résidence de La Petite Pointe (SHLMR).</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> > Développer des actions d'animation dans les espaces collectifs des Résidences Personnes Agées pour permettre leur intégration et lutter contre l'isolement. > Mettre en place un dispositif permettant l'accompagnement social des résidents.
DESCRIPTIF DE L'ACTION	<p>"Aller vers " les séniors les plus vulnérables, les plus isolés des résidences afin de mettre en place les accompagnements nécessaires au regard de leurs situations.</p> <p>Développer et coordonner des activités adaptées aux besoins et aux capacités des séniors en habitat groupé (sport, bien-être, prévention santé, cohésion...).</p>

Convention PST2 - Commune-CCAS du Port

Envoyé en préfecture le 27/12/2021
 Reçu en préfecture le 27/12/2021
 Affiché le 27/12/2021 
 ID : 974-219740073-20211209-DL_2021_161-DE

PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	Commune de Le Port Les Séniors résidants dans les RPA Accès aux droits, lutte contre l'isolement, l'accès à la culture et aux loisirs
--	---

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	Accompagnement : visite quotidienne à domicile et accompagnement dans les démarches Ateliers et activités hebdomadaires accessibles après inscription (Yoga nutrition, mobilité,...) ; Animation ponctuelle : inscription dans les animations ponctuelles du CCAS et de la ville (thé dansant, sorties, journées sportives).
--	---

PILOTE ET PARTENAIRES	Pilote : CCAS Partenaires : la Maison Départementale, la SHLMR et la SIDR.
------------------------------	---

CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	Janvier 2022 à décembre 2023
---	------------------------------

PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	Département	CCAS	Autres	Total
2021	0,00	0,00	0,00	0,00
2022	27 000,00	63 000,00	0,00	90 000,00
2023	27 000,00	63 000,00	0,00	90 000,00
	54 000,00	126 000,00	0,00	180 000,00

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	Nombre d'accompagnements réalisés sur la période ; Nombre d'ateliers réalisés ; Nombre de personnes mobilisées par action ; Retour des résidents après enquête de satisfaction.
---	--

TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	Sensibilisation et initiation des publics concernés à la préservation de la biodiversité à travers les activités proposées, pour qu'ils soient également vecteur de ce message auprès des plus jeunes.
---	--

FICHE PROJET PST2 2021-2023 : CCAS de le Port

INTITULE DE L'ACTION	Epicerie - Actions de soutien et d'accompagnement des familles	
INV *		
FONC *		X

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	<p>Créée le 24 novembre 2011, l'Epicerie Sociale a pour vocation l'accompagnement des personnes et des familles vers une insertion et une autonomie durable. Au travers du levier alimentaire et de l'accompagnement budgétaire, l'épicerie s'adapte aux situations des familles en difficulté et apporte une réponse sociale complémentaire aux prestations existantes.</p> <p>Les objectifs de l'Epicerie sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Engager un travail éducatif et d'accompagnement autour du budget ; - Augmenter l'autonomie économique et sociale des familles ; - Favoriser l'émergence d'actions de resocialisation et de responsabilisation des bénéficiaires ; - Inciter l'interaction entre les bénéficiaires et les bénévoles contribuant à la mixité sociale ; - Proposer un accompagnement social des familles : prévenir les ruptures de droit, aider à la gestion budgétaire, prévenir les situations d'expulsions, travailler avec les familles sur la valorisation de soi.
--------------------------	--

OBJECTIFS	Il s'agit de contribuer au fonctionnement de l'Epicerie Sociale et Solidaire afin de soutenir les personnes en difficultés passagères et les personnes en situation de vulnérabilité.
------------------	---

DESCRIPTIF DE L'ACTION	<p>L'épicerie sociale exerce ses missions autour de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la vente de produits de première nécessité à hauteur de 10% de leur valeur commerciale. - l'aide éducative et budgétaire (individuelle/collective) qui est proposée aux familles leur permettant d'acquérir les techniques de gestion financière. Ces techniques visent l'autonomie des familles dans la priorisation et l'anticipation des dépenses. L'épicerie accueille des familles Portoises en situation de précarité économique et sociale passagère. <p>A l'admission d'un bénéficiaire au sein de l'épicerie sociale, celui-ci signe un contrat d'accompagnement l'engageant à respecter des entretiens auprès d'un travailleur social (CESF). Ensemble, ils travailleront sur des actions individuelles et collectives (éducation budgétaire, en matière de santé, d'alimentation et de consommation).</p>
-------------------------------	---

PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	<p>Commune de Le Port</p> <p>Les familles orientées par les travailleurs sociaux</p> <p>Gestion budgétaire, aide alimentaire</p>
--	--

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	Accompagnement des familles dans la gestion budgétaire. Animation des ateliers collectifs par des prestataires, des acteurs associatifs.			
PILOTE ET PARTENAIRE	Pilote : CCAS Partenaires : la Maison Départementale, la BAM, l'ANDES, les bailleurs sociaux, la CAF			
CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	Janvier à décembre			
PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	Département	CCAS	Autres	Total
2021	0,00	0,00	0,00	0,00
2022	18 000,00	42 000,00	0,00	60 000,00
2023	18 000,00	42 000,00	0,00	60 000,00
	36 000,00	84 000,00	0,00	120 000,00
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	Nombre d'accompagnements réalisés par la CESF Nombre d'ateliers réalisés Nombre de personnes mobilisées par atelier Retour des usagers après enquête de satisfaction			
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	Elle contribue à valoriser la production locale en proposant aux publics concernés des produits frais, de qualité. Elle contribue par ailleurs à réduire le gaspillage alimentaire en proposant aux publics concernés des produits adaptés à leurs besoins.			

FICHE PROJET PST2 2021-2023 : CCAS LE PORT

INTITULE DE L'ACTION	Soutien aux actions collectives du programme de réussite éducative	
INV *		
FONC *	x	Volet collectif : activités socioéducatives pour les enfants et adolescents bénéficiaires du PRE et les collégiens pré-décrocheurs

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	<p>Le Programme de Réussite Educative, dispositif phare du volet éducation du contrat de ville propose, un accompagnement individualisé aux enfants et adolescents âgés entre 2 et 16 ans, issus de QPV. Il est important de préciser que 80% des bénéficiaires du dispositif sont orientés par l'Education Nationale sur des signes et fragilités liés au social, à la santé, à la famille et à la scolarité. Le dispositif repose sur l'idée d'une approche globale des difficultés rencontrées par les enfants ainsi qu'une volonté de travailler avec la famille en lui redonnant sa place de premier éducateur. La coopération interinstitutionnelle y est tout aussi importante et se traduit par la participation des partenaires aux différentes instances de pilotage.</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser une approche globale de l'enfant en prenant en compte le caractère multifactoriel du décrochage scolaire ; • Proposer un parcours éducatif personnalisé aux besoins des parents et enfants ; • Favoriser l'acquisition de repères éducatifs ; • Amener les parents à s'inscrire dans une écoute globale des besoins de l'enfant ; • Repositionner le parent dans son rôle de premier éducateur ; • Développer des actions collectives.
DESCRIPTIF DE L'ACTION	<p>La coordonnatrice : Sous l'autorité hiérarchique du Directeur du Centre Communal d'Action Sociale, la coordonnatrice est en charge du pilotage du dispositif. Elle s'appuie sur l'Equipe de Réussite Educative composée de trois référents de parcours pour mettre en œuvre les orientations et la programmation validée lors du Conseil Consultatif de Réussite Educative. Elle est garante du suivi financier du dispositif : demandes, bilans, engagements des crédits, conventionnements...</p> <p>Il s'agit également de permettre la mobilisation des moyens pour accompagner l'équipe dans ses interventions sur le terrain par la mobilisation de sites dédiés et identifiés dans les quartiers et secteurs d'intervention.</p> <p>Les référents de parcours : Suite à une évaluation socio-éducative de la situation, le référent de parcours présente la situation à l'équipe pluridisciplinaire de soutien, qui propose et valide un parcours individualisé en lien avec les problématiques éducatives /sociales /psychologiques identifiées. Puis il propose un espace d'écoute et de soutien aux parents sur le plan éducatif, en s'appuyant sur des entretiens individuels réguliers parents/enfant (domicile, école, quartier) et sur la mise en place d'actions collectives pour travailler des axes éducatifs spécifiques (socialisation, respect du cadre, autonomie, rapport aux adultes).</p>

Convention PST2 - Commune-CCAS du Port

Envoyé en préfecture le 27/12/2021
 Reçu en préfecture le 27/12/2021
 Affiché le 27/12/2021
 ID : 974-219740073-20211209-DL_2021_161-DE



<p>PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique</p>	<p>Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Les enfants et adolescents âgés entre 2 et 16 ans et leurs familles, habitants des QPV. Prévention primaire de toutes formes de conduites à risques et du décrochage scolaire.</p>
<p>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)</p>	<p>Action récurrente et liée au renouvellement du dispositif par la politique de la ville.</p>
<p>PILOTE ET PARTENAIRES</p>	<p>CCAS/PRE DE LE PORT Les partenaires : Education Nationale, Maison Départementale, réseau associatif, CAF, centre sociaux, PMI, CAMPS...</p>
<p>CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE</p>	<p>Démarrage de l'action : janvier 2021 à décembre 2023</p>
<p>PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)</p>	<p>Coût total de l'action 2021 à 2023 : 156 K€ <u>Année 2021</u> : 52 K€ CCAS : 25 K€ Département : 20 K€ ANCT : 7 K€ <u>Année 2022</u> : 52 K€ CCAS : 25 K€ Département : 20 K€ ANCT : 7K€ <u>Année 2023</u> : 52 K€ CCAS : 25 K€ Département : 20 K€ ANCT : 7 K€</p>
<p>INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)</p>	<p>Le nombre d'enfants et d'adolescents accompagnés. Le nombre d'activités socio-éducatives. L'impact sur la scolarité, le comportement et la gestion de la frustration, le respect cadre et les limites.</p>

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	Sensibilisation et initiation des publics concernés à la préservation de la biodiversité à travers les activités proposées, pour qu'ils soient également vecteur de ce message auprès des plus jeunes.
---	--

FICHE PROJET PST2 2021-2023 : CCAS LE PORT

INTITULE DE L'ACTION		Maison de l'Éducation et de la Parentalité ACCUEIL ET ATELIERS D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS
INV *		
FONC *	X	

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	Des parents, souvent en situation mono parentale, désireux de mieux comprendre les réactions de leurs enfants, souvent également démunis par manque de connaissances ou de repères. Des enfants présentés comme de plus en plus « difficiles » dès le plus jeune âge, hyper actifs et débordés par leurs émotions, adeptes des réseaux sociaux.
OBJECTIFS	Redonner aux parents leur rôle de premier éducateur, les aider à retrouver leur place, leur redonner confiance en leurs capacités. Proposer des ateliers, des groupes de paroles, des temps d'échanges variés selon 2 axes d'entrée : <ul style="list-style-type: none"> • L'axe « mieux – être » : se sentir plus confiant avec une estime de soi re-boostée et un sentiment de paix intérieure retrouvée ; • L'axe accompagnement parental plus spécifiquement orienté vers la réflexion et les échanges autour de l'acte éducatif en lui-même ; Le parent s'engage à assister le plus souvent possible aux ateliers se déroulant par cycle de plusieurs séances, et à prévenir au plus tôt d'une absence afin de permettre de proposer la place à quelqu'un d'autre.
DESCRIPTIF DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'un accueil et d'une écoute bienveillante, individuelle, anonyme sans rendez-vous, sans constitution de dossier ; • Réorientation systématique vers les services et administrations adéquates en cas de demandes particulières relevant de droit commun (aides de la CAF, problématique de logement, besoins spécifiques relevant de l'ASE, du GUT...) ou de demandes ne relevant pas de nos missions (fêtes de quartier, évènementiel...) • Mise en œuvre d'ateliers spécifiques d'une durée de 2h construits avec un professionnel à partir des demandes des parents ou choisis par l'équipe dans un panel de propositions faites par des prestataires extérieurs ; • Démarrage d'ateliers numériques dès 2022 en direction des parents.
PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	Tous les secteurs de la ville, parents des quartiers prioritaires et plus particulièrement les parents de la Zac ou se situe l'équipement. Tous les parents sans distinction. Accompagnement à la parentalité dans le champ de l'éducation parentale : protéger son enfant contre le harcèlement, les discriminations, mieux le comprendre, accepter ses émotions, lui donner des repères, mieux communiquer avec lui, avoir du temps pour soi afin de prendre du recul sur son comportement, ses ressentis, ses émotions, ses difficultés...L'accompagner face aux dérives numériques.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	Lieu gratuit, ouvert aux parents résidents sur le territoire, ne nécessitant pas de formalités d'inscription, de dossier. Accès libre basé uniquement sur la base du volontariat et de l'intérêt porté aux ateliers.
PILOTE ET PARTENAIRES	Pilotage : CCAS du Port Pôle Parentalité, MEP Partenaires : LAEP, PMI, EPSMR, associations, institutions spécialisées, professionnels paramédicaux...
CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	Ouvert de 8h à 12h et de 13h à 17h, le vendredi jusqu'à 15h. Les ateliers de 2h ont lieu soit le matin, soit l'après-midi selon le positionnement des parents, les groupes sont limités à 12 personnes. Certains ateliers très demandés sont récurrents, certains sont individuels, d'autres se déroulent par cycle de 6 à 8 séances. La seule obligation demandée aux parents est de s'inscrire aux ateliers.
PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	<p><u>Coût total de l'action 2021 à 2023 : 114 K€</u></p> <p><u>Année 2021 : 38 K€</u> CCAS : 26 600 € CD : 11 400 €</p> <p><u>Année 2022 : 38 K€</u> CCAS : 26 600 € CD : 11 400 €</p> <p><u>Année 2023 : 38 K€</u> CCAS : 26 600 € CD : 11 400 €</p>
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	<input type="checkbox"/> Nombre de parents accueillis, d'ateliers organisés <input type="checkbox"/> Catégorie des parents touchés <input type="checkbox"/> Nbr moyen de parents par atelier <input type="checkbox"/> Questionnaire individuel de satisfaction des parents

<p>TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)</p>	<p>Sensibilisation et initiation des publics concernés à la préservation de la biodiversité à travers les activités proposées, pour qu'ils soient également vecteur de ce message auprès des plus jeunes.</p>
--	---

FICHE PROJET PST2 2021-2023 : CCAS DE LE PORT

INTITULE DE L'ACTION		Renfort de la fonction d'accueillant du LAEP, dans et « hors les murs »
INV *		
FONC *	X	

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	<p>Présent sur le territoire depuis 19 ans, le Lieu d'accueil enfants/parents "kaz Timoun", accueille chaque année environ 150 familles, issues en très grande majorité des quartiers du Port. Son approche de l'accueil parents/enfants, outre les bénéfices constatés et exprimés par les parents, lui a conféré une reconnaissance par des partenaires externes, avec qui se sont montées des actions spécifiques, "hors les murs", pour des situations de parentalité en milieu particulier;</p> <p><input type="checkbox"/> Maternité pour des rencontres mères/nourrissons</p> <p><input type="checkbox"/> Le centre pénitencier du Port, souhaiterait démarrer des séances d'accueils enfants/parents pour des parents incarcérés</p> <p>L'équipement fonctionne actuellement avec 1,5 postes salariés, complété par des vacances en prestation de service. Ces moyens se révèlent en "tension" pour assurer, d'une part une continuité garantie des accueils sur site (5 demi-journées) et d'autre part, d'assurer ces actions "hors les murs" relevant d'un besoin du territoire, mais n'entrant pas dans les critères de financement de la CAF, et encore moins d'envisager un nécessaire développement (par élargissement des ouvertures à d'autres demi-journées).</p>
OBJECTIFS	<p>Il s'agit d'accompagner, consolider et développer l'action du lieu d'accueil enfants/parents, dans le cadre global d'un "pôle parentalité" créée par le CCAS en 2020, intégrant la Maison de l'éducation et de la parentalité (M.E.P) avec les objectifs suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer et garantir la continuité de la fonction d'accueil et d'écoute, en recrutant un accueillant qualifié permanent supplémentaire ; - Maintenir (1 partenariat en cours) et développer (demande en attente de partenariat avec la PJJ) les accueils spécifiques "hors les murs" ; - Elargir les temps d'ouverture du site, avec quelques demi-journées spécifiques.
DESCRIPTIF DE L'ACTION	<p>Le lieu est actuellement ouvert tous les matins uniquement. Deux après-midis par semaine une visite à la maternité est organisée dans le cadre d'un partenariat que nous souhaitons davantage développer. L'équipe est sollicitée par d'autres partenaires sur des projets spécifiques (SPIP) mais ne peut y répondre faute de moyens humains.</p>

Convention PST2 - Commune-CCAS du Port

Envoyé en préfecture le 27/12/2021
 Reçu en préfecture le 27/12/2021
 Affiché le 27/12/2021
 ID : 974-219740073-20211209-DL_2021_161-DE



<p>PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique</p>	<p>Commune du Port principalement. Une proportion d'environ 5% de non portoïis, cependant fréquentent l'équipement. Les parents de la ZAC ou se situe l'équipement.</p>
<p>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rentrée 2021 : recrutement du 3ème accueillant ; - 3^{ème} trimestre 2021 : actualisation des actions "hors les murs", avec intégration potentielle de nouveaux partenariats ; - Consolidation de l'existant et organisation de nouveaux temps d'accueil en 2022 ; - Préparation des 20 ans de l'équipement en 2022 ;
<p>PILOTE ET PARTENAIRES</p>	<p>Pilotage : CCAS du Port, au travers de l'unité "Coordination des dispositifs d'action sociale" et du service "pôle parentalité"</p> <p>Partenaires : Maternités, Centre pénitencier, PMI, MEP, RASED, EPSMR...</p>
<p>CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE</p>	<p>Octobre 2021 à décembre 2023</p>
<p>PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)</p>	<p><u>Coût total de l'action 2021 à 2023 : 122 K€</u> <u>Oct à déc 2021 : 18 K€</u> CCAS : 10 580€ CD : 3 420 € CAF : 4 K€ <u>Année 2022 : 52 K€</u> CCAS : 41 910 € CD : 10 090 € <u>Année 2023 : 52 K€</u> CCAS : 41 910 € CD : 10 090 €</p>
<p>INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Nombre total de partenariats noués avec des institutions et professionnels <input type="checkbox"/> Nombre d'heures d'actions "hors les murs" effectuées <input type="checkbox"/> Caractéristiques des publics touchés ; catégories de parents touchés (mères, pères, grands-parents...) <input type="checkbox"/> Allocataires CAF, lieux de résidences... <input type="checkbox"/> Nombre d'heures d'ouverture maintenues grâce à cet accueillant supplémentaire

<p>TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)</p>	<p>La consolidation des relations précoces parents/enfants, la bonne préparation à la séparation, et le travail de prise de recul permis par le LAEP aux parents, participent d'une préparation des conditions favorables au développement de l'enfant pour ses compétences "sociales", "affectives", concourant à une meilleure intégration dans les différents milieux sociaux, scolaires auxquels, il va être confronté.</p> <p>Avec presque 20 ans de recul, les apports du LAEP, se sont vérifiés auprès de certaines familles qui ont témoigné des bénéfices de ces accueils, tant pour elles-mêmes, que pour leurs interactions sociales (des mères, anciens enfants accueillis, ont fréquenté à leur tour le LAEP).</p>
--	---

FICHE PROJET : CCAS DE LE PORT

INTITULE DE L'ACTION INV * <input type="checkbox"/> FONC * <input checked="" type="checkbox"/>	Insertion des jeunes Aide à la mobilité
* case à cocher	
CONTEXTE / ENJEUX	Dans le cadre du PST, la ville souhaite poursuivre les actions en direction des publics vulnérables et favoriser particulièrement l'insertion sociale et professionnelle des jeunes les plus éloignés de l'emploi.
OBJECTIFS	La mobilité est un levier essentiel pour un jeune inscrit dans une démarche dynamique de formation et d'insertion sociale et professionnelle. Les freins auxquels sont confrontés les jeunes sont de véritables contraintes et constituent souvent des facteurs d'abandon de parcours. C'est en ce sens que le CCAS souhaite accompagner la prise en charge du permis de conduire.
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Accompagner la prise en charge du permis de conduire du jeune inscrit dans une démarche d'insertion. Lui permettre d'acquérir l'autonomie de déplacement nécessaire afin d'effectuer l'ensemble des démarches et tâches qui vont faciliter son insertion dans le monde professionnel.
PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	Jeunes portois de 18 à 31 ans inscrits dans une démarche de formation et d'insertion professionnelle.
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	Action récurrente sur les 3 années de conventionnement. Estimation sur la base de l'accompagnement de 20 jeunes/an.
PILOTE ET PARTENAIRES	Pilote : CCAS Partenaires : Département/ Pôle emploi/ CAF/ Missions locales
CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	Démarrage de l'action : Janvier 2022
PLAN DE FINANCEMENT INITIAL	Montant total de l'action : 48 000 € (soit 24 000€/an) Cofinancement Département : 36 000 (75%) Cofinancement CCAS : 12 000 (25%)

<p>INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Nombre de jeunes bénéficiant du dispositif <input type="checkbox"/> Nombre de réussites à l'examen <input type="checkbox"/> Nombre d'insertion professionnelle réussie
<p>TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)</p>	<p>Sensibilisation et initiation des publics concernés à la préservation de la biodiversité et à la conduite éco-responsable.</p>

Annexe 2

Modèle de tableau des dépenses pour l'investissement

NOM DE LA COMMUNE OU DU CCAS						
NOM DE L'OPERATION						
Nature de la dépense	Désignation /Libellé	Date	Tiers/ Entreprise	Numéro Bordereau	Numéro Mandat	Montant € HT
Sous-total des dépenses € HT à l'atteinte de 50% de la réalisation de la dépense de l'opération						
Sous-total des dépenses € HT à l'atteinte de 100% de la réalisation de la dépense de l'opération						
TOTAL des dépenses € HT de l'opération						

Modèle de tableau des dépenses pour le fonctionnement

NOM DE LA COMMUNE OU DU CCAS								
NOM DE L'ACTION								
Nature de la dépense	Désignation /Libellé	Date	Tiers/ Entreprise	Numéro Bordereau	Numéro Mandat	Montant € HT	TVA en €	Montant € TTC
Sous-total des dépenses € TTC à l'atteinte de 50% de la réalisation de la dépense de l'action								
Sous-total des dépenses € TTC à l'atteinte de 100% de la réalisation de la dépense de l'action								
TOTAL des dépenses € TTC de l'opération								

Annexe 3

Fiche « Bilan technique et financier » pour le solde d'une opération et/ou action sur le PST2 2021-2023

Conformément au cadre du PST 2^{ème} génération et aux conventions de PST 2^{ème} génération, signées entre les communes, les CCAS et le Département, le versement du solde de 30% est conditionné à la présentation d'un bilan technique et financier pour chaque projet.

Le bilan technique et financier consiste en la présentation d'un certain nombre de pièces justificatives attestant la réalisation effective des projets financés par la collectivité départementale.

En investissement, les pièces demandées sont les suivantes :

- Un bref descriptif des objectifs à atteindre et de l'action menée,
- Un bilan financier final (par exemple un décompte général définitif des dépenses visées du Maire et du Payeur), précisant le coût total hors taxe de l'opération,
- L'attestation de « service fait » ou le cas échéant le procès-verbal de réception des travaux,
- En cas de travaux, une photo du **panneau de chantier** où la participation du Département doit apparaître en termes de logo, de taux de financement et du montant de la subvention,
- Des photos de la réalisation finale où le logo du Département doit apparaître de façon visible et permanente,
- Pour les acquisitions d'équipement mobilier, des photos où le logo du Département doit apparaître de façon visible sur l'équipement.

Sur présentation du bilan technique et financier d'une opération, jugé conforme, le Département pourra procéder au versement du solde de l'opération, sans attendre l'échéance du dispositif PST 2^{ème} génération 2021-2023.

En fonctionnement, les pièces demandées sont les suivantes :

- Le décompte général et définitif des dépenses, précisant le coût total hors taxe de l'opération,
- Un bilan financier final (par exemple un décompte général définitif des dépenses), précisant le coût total toutes taxes comprises de l'action,
- L'attestation de « service fait »,
- Le descriptif de l'action menée reprenant les éléments d'organisation, de mise en œuvre et le nombre de bénéficiaires (ainsi qu'éventuellement les autres indicateurs définis dans la fiche action),
- Un exemple de courrier type de notification de l'aide, précisant l'aide du Département.

Sur présentation du bilan technique et financier d'une action, jugé conforme, le Département pourra procéder au versement du solde de l'action, sans attendre l'échéance du dispositif PST 2^{ème} génération 2021-2023.